



OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LA CULTURE & LE PATRIMOINE 2021-2027



Version du 17/07/2021

Région Centre-Val de Loire
Direction Europe et International
Service représentation de la Région à Bruxelles et développement de projets européens

Sommaire

Europe créative	3
Volet Culture	4
Volet Média	9
Volet Transsectoriel	21
Erasmus +	23
Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage	24
Action clé 2 : coopération entre organisations et institutions	27
Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs	31
Horizon Europe	36
Corps européen de solidarité	42
Actions Innovatrices Urbaines (UIA Actions)	44
INTERREG	45
Initiatives dans le domaine du patrimoine et de la culture	47
Principales politiques européennes en lien avec la culture et le patrimoine	51
Principaux réseaux européens en lien avec la culture et le patrimoine	52
Vos appuis en Région Centre-Val de Loire	53
Project'Eur, le dispositif régional d'accompagnement au montage de projets européens	54



Le programme Europe Créative soutient les projets dans les secteurs de la **culture** et de la **création**. Il dispose d'un budget de **2,44 milliards €** pour la **programmation 2021-2027**.

Ce programme a pour **objectifs** de **développer et promouvoir le patrimoine** et la **diversité culturelle et linguistique** de l'Union européenne. Il vise à **accroître la compétitivité** et le **potentiel économique** des secteurs de la culture et de la création. Cette nouvelle programmation vise également à répondre aux **besoins et aux défis** de ces secteurs en leur permettant de devenir plus **écologique**, plus **numérique**, plus **résilients** et plus **inclusifs**.

Europe Créative **s'adresse** aux **organisations publiques ou privées des secteurs culturels et créatifs** établies dans un pays du programme ou pays partenaire dans le monde (ex : autorités publiques (locales, régionales et nationales), entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc....).

Ce programme soutient **trois volets** :

- ▶ **Culture** : couvre tous les **secteurs de la culture et de la création** (à l'exception du secteur audiovisuel). Soutien des projets innovants à travers des projets de coopération, la mise en réseau, la traduction, le développement de plateformes européennes.
- ▶ **Média** : couvre les **secteurs de l'audiovisuel et cinématographique**. Les appels Média sont divisés en **quatre clusters thématiques** :
 - **Cluster Contenu** : Encourager la collaboration et l'innovation dans la création et la production d'œuvres de haute qualité.
 - **Cluster Entreprises** : promouvoir l'innovation, la compétitivité, l'évolutivité et les talents des entreprises pour renforcer l'industrie européenne par rapport aux concurrents mondiaux.
 - **Cluster Audience** : renforcement de l'accessibilité et de la visibilité des œuvres pour leurs publics potentiels grâce aux canaux de distribution et au développement du public.
 - **Cluster Politique** : soutenir les forums de discussion et d'échange sur les politiques, les études et les rapports. Promouvoir des activités de sensibilisation.
- ▶ **Transsectoriel** : couvre les activités dans **tous les secteurs culturels, créatifs et audiovisuels**. Il soutient notamment :
 - Le laboratoire d'innovation créative
 - Les partenariats pour le journalisme

Le programme offre des **subventions** par le biais **d'appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

Le programme est géré par la **Commission européenne** via l'**Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA)**.

Point de contact national pour la France : le Relais Culture Europe, en charge de la fonction de Bureau Europe Créative

LIENS UTILES :

- ▶ Site Culture et Créativité de la Commission européenne
- ▶ Site de l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture
- ▶ Site Relais Culture Europe
- ▶ Programme de travail Europe Créative 2021/2027
- ▶ Bibliothèque de projets Europe Créative

Projets de coopération européens

Objectifs : renforcer la **création et la circulation transnationale des œuvres et des artistes européens**. Renforcer la capacité des secteurs culturels et créatifs européens à **développer les nouveaux talents, innover, prospérer et à générer des emplois et de la croissance dans ces secteurs**.

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé des secteurs de la culture et de la créativité établis dans un pays participant au programme. Ex : autorités publiques (locales, régionales et nationales), entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc.

Les partenariats sont **transnationaux** :

- **Projet à petite échelle** : minimum 3 partenaires de 3 pays éligibles différents
- **Projets de moyenne échelle** : au moins 5 partenaires de 5 pays éligibles différents
- **Projets à grande échelle** : au moins 10 partenaires de 10 pays éligibles différents

Actions financées :

- Promouvoir la **mobilité transnationale des artistes et des professionnels** afin de leur permettre de coopérer au niveau international et de donner une dimension internationale à leur carrière
- Renforcer le **développement des publics et améliorer l'accès aux œuvres culturelles et créatives**, et au patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Europe, en particulier pour les enfants, les jeunes, les handicapés et les catégories sous représentées
- Aider les secteurs de la culture et de la création à tirer pleinement parti des **nouvelles technologies pour renforcer leur compétitivité**, et améliorer la qualité de leurs services ;
- Encourager le **développement, l'expérimentation, la diffusion ou l'application** de nouvelles pratiques innovantes
- Soutenir les activités de **renforcement des capacités**, telles que la formation, la mise en réseau ou les activités d'accès au marché des différents secteurs

Durée du projet : durée maximale de **4 ans**.

Soutien financier : environ **130 projets** pour une enveloppe financière de **60 942 906 €**

- **Projet à petite échelle** : maximum 200 000 € - **80 %** du total des coûts éligibles
- **Projet à moyenne échelle** : maximum 1 000 000 € - **70%** du total des coûts éligibles
- **Projet à grande échelle** : maximum 2 000 000 € - **60%** du total des coûts éligibles

Date limite pour candidater : **7 septembre 2021 à 17h**

Comment postuler ?

- **Projet de coopération à petite échelle** : [Appel à candidature](#)
- **Projet de coopération à moyenne échelle** : [Appel à candidature](#)
- **Projet de coopération à grande échelle** : [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ **Liste de recherche de partenaires** : petite échelle, moyenne échelle et grande échelle
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet de coopération européen : ▶ Troubadours 2020

Date : janvier 2018 / novembre 2020 **Contribution** : 190 704 €

Objectifs : inspirer et stimuler une 20^{aine} de jeunes artistes européens (troubadours) en utilisant les possibilités positives de **la musique du monde** ; **améliorer** la mobilité transnationale et l'esprit d'entreprise des jeunes artistes en Europe ; **stimuler** le dialogue interculturel et le développement du public.

Actions réalisées :

- Mise en place de **résidences d'artistes** et de **masterclass** (TroubaLab) pour jeunes artistes européens
- Création d'un nouveau **répertoire contemporain** de vingt pièces enregistrées dans un album
- Création-mise en œuvre d'un **spectacle multidisciplinaire** « TroubaRumba » dans des pays européens.
- Mise en place de **voyages en train** (Trouba Train Trip) entre les pays partenaires et représentations itinérantes

Participants : **Coordinateur** : VIA LACTEA (Agence de booking de musique alternative du monde, Belgique).

3 partenaires dont : **Fondation internationale des arts visuels** (fondation, Hongrie), **Flonsflons** (association artistique, France), **Etnofest** (festival, Serbie)

Volet Culture

Plateformes européennes pour la promotion des artistes émergents

Objectifs : les **plates-formes** peuvent être définies comme des vitrines/plateaux de lancement composées d'une entité de coordination et d'organisations membres ayant une stratégie éditoriale et de marque commune. Elles visent à accroître la **visibilité** et la **circulation des artistes et œuvres émergents** en Europe. Elles visent également à développer l'**accès à la culture** et la **participation à la culture**, ainsi que l'**engagement** et le **développement du public**.

Candidats éligibles : une plateforme doit être constituée **d'une entité de coordination** existante **depuis au moins 2 ans** à la date limite de dépôt de la candidature, et **d'au moins 11 organisations membres** actives dans les secteurs culturels et créatifs, établies dans **12 pays éligibles différents**.

Actions financées :

- Favoriser la **mobilité** et la **visibilité** des créateurs et des artistes, et la circulation de leurs œuvres, en particulier ceux qui n'ont pas de rayonnement international
- Encourager une **programmation à l'échelle européenne** d'activités culturelles et artistiques, en vue de faciliter l'**accès à des œuvres culturelles** d'autres pays européens grâce à des **expositions** itinérantes et internationales, **événements, festivals**, etc
- Contribuer à **élargir le public** et donner de la **visibilité** aux valeurs et aux cultures de l'Europe.

Durée du projet : 3 ans

Pour chaque plateforme sélectionnée, la Commission conclura un **engagement pluriannuel** avec des **versements annuels**. L'appel soutiendra **une quinzaine** de plateforme.

Subvention maximale de **2 100 000 €** - taux de cofinancement maximal de **80%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière pour la période 2021-2023 : **33 000 000 €**

Date limite pour candidater : 29 septembre 2021 à 17h

Prochain et dernier appel pour les plateformes européennes pour les artistes émergents : fin 2023, début 2024.

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet : ▶ **Plateforme FEDORA**

Date : octobre 2018 / septembre 2019 **Contribution** : 500 000 €

Objectifs : **soutenir et encourager** l'innovation et le renouvellement du travail artistique dans le domaine de l'opéra et du ballet ; **donner** de la visibilité aux projets d'artistes émergents, pour rendre l'opéra et le ballet plus accessibles au grand public, notamment pour le jeune public.

Actions réalisées :

- Organisation de **tournées d'opéra et de ballet** visant à promouvoir les valeurs européennes ;
- Mise en œuvre **d'activités conjointes** entre les membres pour partager les connaissances et les meilleures pratiques en matière de collecte de fonds ;
- Création **d'un prix FEDORA** visant à soutenir financièrement les lauréats ;
- Création et mise en œuvre de **nouveaux modèles de financements** pour les arts du spectacle.

Coordinateur : **FEDORA – Le cercle européen des philanthropes de l'opéra et du ballet** (organisation à but non lucratif, France)

Volet Culture

Réseaux européens d'organisations culturelles et créatives

Objectifs : cette action soutien des projets mis en œuvre par des **réseaux d'organisations culturelles et créatives**. Ces projets visent à renforcer la capacité des secteurs culturels et créatifs européens à **développer les talents, à faire face aux défis communs et à promouvoir l'innovation et la créativité**.

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé des secteurs de la culture et de la créativité établis dans un pays participant au programme. Les réseaux européens doivent être composés d'une entité de coordination existante depuis au moins 2 ans à la date limite de dépôt de la candidature. Les réseaux européens exclusivement dédiés au secteur audiovisuel **ne sont pas éligibles**.

Actions financées : les actions des projets doivent **promouvoir des cadres équitables, inclusifs et diversifiés** soutenant les artistes et les professionnels de la culture et de la création, **contribuer au Green Deal européen** en encourageant ces secteurs à adopter des pratiques plus durables sur le plan environnemental, mais également **contribuer au Nouveau Bauhaus européen**.

- Favoriser la **mobilité et la visibilité des créateurs et des artistes**, et la **circulation de leurs œuvres**, en particulier ceux qui n'ont pas de rayonnement international
- Encourager une **programmation à l'échelle européenne** d'activités culturelles et artistiques, en vue de **faciliter l'accès à des œuvres** culturelles d'autres pays européens grâce à des expositions itinérantes et internationales, événements, festivals, etc ...
- Contribuer à **élargir le public** et donner de la **visibilité** aux valeurs et aux cultures de l'Europe.

Durée du projet : 3 ans

Soutien financier : pour chaque réseau sélectionné, la Commission conclura **un engagement pluriannuel** avec des tranches annuelles. L'appel soutiendra environ **30 réseaux européens**.

Subvention maximale **de 825 000 €** - taux de cofinancement de **80%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière pour la période 2021-2023 de 27 000 000 €.

Date limite pour candidater : 26 août 2021 à 17h

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet : ▶ Joindre les voix : Musique ancienne en Europe

Date : juillet 2017 / juin 2018 **Contribution : 130 000 €**

Objectifs : Le réseau européen de la musique ancienne REMA est composé de 85 organisations dans 21 pays différents, actives dans le domaine de la musique ancienne. Le projet **Joindre les voix** vise à **promouvoir** le patrimoine musical ancien en Europe en diffusant les idées et recherches du réseau REMA. Il vise également à **soutenir** le développement artistique de ses organisations membres et du secteur de la musique ancienne dans toute l'Europe.

Actions réalisées :

- Organisation des **journées européennes de la musique ancienne** le 21/03/18 comprenant plus de 140 concerts dans 24 pays différents ;
- Animation d'une **webradio** dédiée à ses membres et aux jeunes publics ;
- Organisation de **trois conférences** entre membres du réseau avec des temps d'échanges ;
- Organisation de **visites culturelles** à thème musical organisées à destination des membres pour leur permettre de découvrir de nouveaux programmes musicaux.

Coordinateur : Réseau européen de musique ancienne (réseau, France)

Volet Culture - Circulation d'œuvres littéraires européennes

Objectifs : soutenir des projets visant à **traduire, publier, distribuer et promouvoir des œuvres** de fiction européennes ; renforcer la **circulation transnationale** et la **diversité des œuvres littéraires** européennes, atteindre de **nouveaux publics** pour les œuvres littéraires européennes dans l'UE et au-delà et renforcer la **compétitivité** du secteur du livre en encourageant la **coopération** au sein de la chaîne de valeur du livre.

Candidats éligibles : **éditeurs et maisons d'édition** actifs dans les secteurs de l'édition et du livre **établis dans un pays participant au programme**. Les candidats doivent avoir une existence **depuis au moins 2 ans** à la date limite de dépôt de la candidature.

Les candidats devront choisir entre les **catégories de projets** suivantes :

- **Catégorie 1 :** demandeur individuel
- **Catégorie 2 :** consortium composé d'un minimum de **2 organisations éligibles**

Œuvres éligibles :

- Œuvres en **format papier** ou **numérique** (livres électroniques et audio)
- Œuvres **de fiction**, quel que soit leur genre littéraire ou leur format (roman, nouvelle, pièce de théâtre ou de radio, poésie, bande dessinée, littérature pour la jeunesse, etc...)
- Les œuvres de **non-fiction** ne sont **pas éligibles** (ex : les autobiographies, les biographies ou les essais sans éléments fictionnels, les guides touristiques, les œuvres dans le domaine des sciences humaines et sociales, etc...)
- Les œuvres doivent **avoir été écrites** par des **auteurs ressortissants, résidents ou reconnus** comme faisant partie du patrimoine littéraire **d'un pays éligible**.
- Les œuvres ne doivent **pas avoir été** préalablement traduites dans la langue cible, sauf si une nouvelle traduction correspond à un besoin clairement évalué.

Actions financées :

- Promotion de l'ensemble traduit, y compris via les **technologies numériques** pour la **distribution** et la **promotion des œuvres**.
- Traduction et publication d'au moins **5 œuvres** de fiction, à partir de et vers des langues admissibles.

Durée du projet : durée maximale de **3 ans**

Soutien financier : L'appel soutiendra **40 projets** environ. Montant de l'enveloppe financière **5 millions €**. Le taux de cofinancement maximal est de **60 %**. Le **plafond de subvention** dépend de la taille du projet :

- **Petite échelle :** traduction d'un **maximum de 10 livres** différents : maximum **100 000 €**
- **Moyenne échelle :** traduction d'un **maximum de 20 livres** différents : maximum **200 000 €**
- **Grande échelle :** traduction **d'au moins 21 livres** différents : maximum **300 000 €**.

Date limite pour candidater : **30 septembre 2021 à 17h**

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet : ▶ **Enquêtes d'Europe – Mystère et fiction d'Europe pour enfants et adolescents**

Date : janvier 2021 / janvier 2023 **Contribution :** 3 315 €

Objectifs : le projet vise à faire découvrir aux **enfants et jeunes adolescents européens** une sélection de **trois œuvres littéraires européennes**, afin qu'ils puissent découvrir de nouvelles cultures et partager la même expérience de lecture que les autres jeunes européens.

Actions réalisées :

- Traduction de **trois œuvres littéraires** européennes sur le thème « mystère et fiction »
- Publication de ces œuvres littéraires traduites en France.
- Création d'un **label « enquêtes d'Europe »** visant à promouvoir les œuvres européennes traduites

Coordinateur : **Editeur Rageot** (Editeur, France)

Volet Culture

Organisations culturelles paneuropéennes

Objectifs : cette action vise à financer des **orchestres européens** soutenant la **professionnalisation de jeunes artistes de haut niveau** issus d'un large éventail géographique de pays et permettant au public européen, en particulier aux **jeunes**, d'avoir accès à leurs spectacles. Elle vise également à permettre la **formation**, la **professionnalisation** et des **opportunités de performance** à de jeunes artistes de haut niveau.

Candidats éligibles : **orchestres établis dans un pays participant au programme.** Les candidats doivent avoir une existence **depuis au moins 2 ans** à la date limite de dépôt de la candidature.

Les candidats doivent recruter et former de **jeunes artistes européens** d'au moins **20 pays participant au programme**, afin de refléter le genre et la diversité culturelle européenne.

Actions financées : les candidatures devront développer des projets visant à soutenir le renforcement des capacités et la professionnalisation des jeunes musiciens de grand talent.

- Recrutement et formation de **jeunes artistes européens de haut niveau** afin de développer leurs **compétences artistiques et professionnelles** ;
- Organisation **d'activités de création et de performance** impliquant de jeunes artistes (concerts, festivals, spectacles, répétitions, vitrines de créateurs et d'artistes, etc....)
- Conception et mise en œuvre de **résidences d'artistes**, de **résidences virtuelles**, de **programmes de mentorat**, d'activités d'apprentissage, de **cours de formation**, de **programmes de développement professionnel** ;
- Organisation de **spectacles** réguliers à destination du grand public et notamment les jeunes.

Durée du projet : durée maximale de **3 ans**

Soutien financier : la Commission conclura un engagement pluriannuel avec des versements annuels. Elle soutiendra entre **3 et 5 projets**.

Subvention maximale de **1 800 000 €** - **Taux de cofinancement** maximal de 40% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière pour la période 2021-2023 : **5 400 000 €**.

Date limite pour candidater : **26 août 2021 à 17h**

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Cluster contenu

Co-développement européen

Objectifs : cette action vise à soutenir **la coopération entre les sociétés de production européennes** qui développent des œuvres ayant un fort potentiel d'audience internationale et couvrant une variété de formats (longs métrages, courts métrages, séries, documentaires, etc...).

Candidats éligibles : **Sociétés de production européennes indépendantes** établies dans un pays participant au programme. Le projet doit être **co-développé** par **au moins 2 sociétés de production indépendantes européennes de 2 pays différents**.

La société de production coordinatrice du projet **doit prouver** qu'elle a produit **depuis 2014** un succès récent et international respectant les conditions suivantes :

- Il doit s'agir d'un projet d'animation, de fiction ou documentaire de création d'une durée totale de **minimum 24 minutes**.
- Ce projet doit avoir été distribué commercialement dans **au moins 3 pays autres** que celui du candidat **avant la date limite de candidature**.

Actions financées : le co-développement européen apporte un soutien au développement **d'un seul projet d'exploitation commerciale** destiné à une sortie en salle, à une diffusion télévisuelle ou à une exploitation commerciale.

Les activités de co-développement des projets suivants sont **éligibles** :

- Les longs métrages, les animations et les documentaires de création d'une **durée minimale de 60 minutes**
- Les projets de fiction (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 90 minutes**
- Les animations (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 24 minutes**
- Les documentaires de création (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 50 minutes**
- Les projets interactifs, non linéaires de fiction, d'animation ou de documentaire de création (par exemple, les projets de réalité virtuelle narrative) **de toute durée**.

Les projets suivants ne **sont pas éligibles** : les enregistrements en direct, les jeux télévisés, les talk-shows, les émissions de cuisine, les magazines, les émissions télévisées, les émissions de télé-réalité, les programmes éducatifs, pédagogiques, les documentaires de promotion du tourisme, les "making-of", les reportages, les émissions d'information, les projets comprenant du matériel pornographique ou raciste ou faisant l'apologie de la violence, les œuvres de nature promotionnelle, les productions institutionnelles visant à promouvoir une organisation spécifique ou ses activités, les vidéos et clips vidéo, les jeux vidéo, livres électroniques et livres interactifs, les films d'étudiants et travaux de fin d'études

Les projets ne pourront entrer en production que 10 mois après la date limite de candidature de l'appel.

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 50%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière **de 5 millions €**.

La subvention maximale est **de 60 000 €** par chef de projet et partenaires, **sauf** pour le co-développement de séries télévisées dont le budget de production prévu est de **20 millions d'euros et plus**, auquel cas la subvention maximale de l'UE par chef de projet et partenaire est de **100 000 euros**.

Date limite pour candidater : 17 novembre à 17h

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet ▶ Certains d'entre nous

Date : décembre 2018 / juin 2021 **Contribution** : 60 000 €

Objectifs : **lutter contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle dans le monde du sport** à travers la réalisation de films d'animations de courte durée à destination de la télévision et des plateformes en ligne.

Actions réalisées :

- Création de **films d'animations** d'une dizaine de minutes à destination de la télévision et des plateformes en ligne ;
- Série de **dix portraits de jeunes sportifs** connus et contemporains (femmes, hommes, personnes intersexes) ayant connus des discriminations dans leur parcours sportif.
- Conception d'une **édition papier** pour compléter la diffusion des films d'animation en utilisant une présentation commune et un titre générique « certains d'entre nous »

Coordinateur : **Bachibouzouk** (Producteur de films, France)

Volet MEDIA

Cluster contenu

Développement de « catalogue de projets » / European slate development

Objectifs : favoriser la **compétitivité des sociétés de production indépendantes européennes** et augmenter leur poids économique sur le marché ; Accroître la capacité des producteurs audiovisuels à **développer des projets ayant le potentiel de circuler en Europe** et au-delà ; Faciliter la **coproduction européenne et internationale**.

Candidats éligibles : **Société de production européenne indépendante** établie dans un pays participant au programme.

La **société de production** coordinatrice du projet **doit prouver** qu'elle a produit **depuis 2014** deux succès récents et internationaux respectant les conditions suivantes :

- projet d'animation, fiction ou documentaire de création d'une durée totale de **minimum 24 min**
- projet déjà distribué commercialement dans **au moins 3 pays autres** que celui du candidat **avant la date limite de candidature**

Actions financées : soutien au développement d'une **liste œuvres audiovisuelles destinées à une exploitation commerciale** pour une sortie en salle, une diffusion télévisuelle, une exploitation commerciale sur des plateformes numériques ou un environnement multiplateforme.

Le **nombre d'œuvres** dépend de l'appel :

- **European slate development** : minimum 3 et maximum 5 projets
- **European mini-slate development** : minimum 2 et maximum 3 projets

Les **activités de développement** des projets suivants sont **éligibles** :

- longs métrages, animations et documentaires de création d'une **durée minimale de 60 min**
- projets de fiction (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 90 min**
- animations (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 24 min**
- documentaires de création (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 50 min**
- projets interactifs, non linéaires de fiction, d'animation ou de documentaire de création (par exemple, les projets de réalité virtuelle narrative) **de toute durée**.

Projets non éligibles : enregistrements en direct, jeux télévisés, talk-shows, émissions de cuisine, magazines, émissions télévisées, émissions de télé-réalité, programmes éducatifs, pédagogiques, documentaires de promotion du tourisme, "making-of", reportages, émissions d'information, projets comprenant du matériel pornographique ou raciste ou faisant l'apologie de la violence, œuvres de nature promotionnelle, productions institutionnelles visant à promouvoir une organisation spécifique ou ses activités, vidéos et clips vidéo, jeux vidéo, livres électroniques et livres interactifs, films d'étudiants et travaux de fin d'études.

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 70%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de **15 097 288 €**

La subvention est forfaitaire :

- **Animation** : **55 000 €** pour un film et **60 000 €** pour une série
- **Documentaire de création** : **30 000 €** pour un film et **35 000 €** pour une série
- **Film de fiction** : **45 000 €** (budget de production ≤ 5M €) ou **60 000 €** (budget de production > 5M €)
- **Série de fiction** : **55 000 €** (budget de production ≤ 5M €) ou **75 000 €** (5M € < budget de production ≤ 20M €) ou **100 000 €** (budget de production > 20M €)
- **Court métrage** : **10 000 €**

Date limite pour candidater : **25/08/21 à 17h** pour les projets de grande échelle ; **12/08/21 à 17h** pour les projets à petite échelle.

Les **projets ne pourront entrer en production que 10 mois après la date limite de candidature de l'appel**.

Comment postuler ? **European slate development** [lien](#) / **European mini-slate development** [lien](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions European slate development
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions European mini-slate development
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Volet MEDIA

TV and Online content

Objectifs : accroître la capacité des producteurs audiovisuels à **développer et à produire des projets solides ayant un potentiel important de diffusion en Europe** et au-delà ;
Faciliter les **coproductions européennes et internationales dans le secteur de la télévision et en ligne** ;
Renforcer l'indépendance des producteurs par rapport aux diffuseurs et aux plateformes numériques ;
Améliorer la **collaboration entre les opérateurs, les diffuseurs, les plateformes numériques et les agents de vente**, de différents pays participant au volet MEDIA.

Candidats éligibles : **Société de production européenne indépendante** établie dans un pays participant au programme et productrice majoritaire de l'œuvre en termes de droits.

Le projet doit bénéficier de la participation financière d'au moins **2 diffuseurs européens** établis dans **2 pays européens différents**.

Actions financées : seules les activités de production des œuvres suivantes destinées **principalement à la télévision** ou à **l'exploitation en ligne** sont éligibles :

- Les films de fiction (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 90 minutes**
- Les films d'animations (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 24 minutes**
- Les documentaires de création (uniques ou en série) d'une **durée totale minimale de 50 minutes**

Les projets suivants **ne sont pas éligibles** : les enregistrements en direct, les jeux télévisés, les talk-shows, les émissions de cuisine, les magazines, les shows télévisés, les émissions de télé-réalité, les programmes éducatifs, pédagogiques, les documentaires touristiques, les "making-of", les reportages, les journaux télévisés, les projets comportant du matériel pornographique, raciste ou faisant l'apologie de la violence, les œuvres à caractère promotionnel, les productions institutionnelles destinées à promouvoir une organisation spécifique ou ses activités, les clips musicaux et les vidéo-clips, les projets déjà financés par Eurimages et les productions destinées à l'origine au cinéma.

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 15%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de **17 611 312 €**

La subvention est un **montant forfaitaire** :

- **Pour les documentaires de création** : maximum **300 000 €**
- **Pour les œuvres d'animation** : maximum **500 000 €**
- **Pour les œuvres de fiction** :
 - Maximum **500 000 €** si le budget de production éligible est < à 10 millions €.
 - Maximum **1 million €** si le budget de production éligible est compris entre 10 et 20 millions €
 - Maximum **2 millions €** si le budget de production éligible est > à 20 millions €.

Un minimum de 40% du financement du budget total estimé de la production doit être garanti par des sources de financement tierces

Date limite pour candidater : 25 août 2021 à 17h

Les projets ne pourront entrer en production que 10 mois après la date limite de candidature de l'appel.

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Volet MEDIA - Cluster entreprise

Talents et compétences

Objectifs : encourager les **talents et les compétences** des professionnels du secteur audiovisuel ; renforcer les **capacités** des professionnels du secteur audiovisuel **à s'adapter aux nouveaux processus créatifs et aux nouveaux modèles d'entreprise** pour maximiser et exploiter pleinement les possibilités de **l'innovation numérique** dans tous les formats et pour toutes les plateformes.

Candidats éligibles : **organisation publique ou privée** dans le secteur de l'audiovisuel établie dans un pays participant au programme (ex : autorités publiques (locales, régionales et nationales), entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc....).

Public cible : **professionnels de l'industrie audiovisuelle**, en particulier les jeunes professionnels et start-ups.

Les candidatures doivent porter sur des activités visant à développer la capacité des professionnels de l'audiovisuel **dans les domaines suivants :**

- Marketing, promotion et nouveaux modes de distribution et d'exploitation, acquisition de compétences numériques ;
- Ecologisation de l'industrie audiovisuelle ;
- Gestion financière et commerciale,
- Formation au développement, à la production et à la post-production d'œuvres audiovisuelles ;
- Entrepreneurat, nouvelles créations d'entreprises.

Actions financées :

- Mise en œuvre de **cours de formation** physiques et/ou en ligne, de **programmes de mentorat** basés pour faciliter l'apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences dans l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle, en particulier les compétences numériques.
- Développer de **nouveaux modèles d'entreprises** et renforcer la **coopération internationale dans le secteur audiovisuel**
- Encourager la coopération entre les acteurs de différents groupes de pays pour assurer le **transfert de connaissances, les possibilités de mentorat pertinentes et renforcer les capacités des professionnels des pays à faible capacité audiovisuelle.**
- Promouvoir des **stratégies commerciales** qui garantissent une **industrie plus durable et plus respectueuse de l'environnement, ainsi que la diversité et l'intégration.**
- Encourager et soutenir les **jeunes talents** dans le secteur

Durée du projet : 12 mois maximum

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 80%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de **8 millions €**.

Date limite pour candidater : 26 août 2021 à 17h

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet ▶ Less is more

Date : décembre 2018 / novembre 2019 Contribution : **160 000 €**

Objectifs : aider les cinéastes à intégrer pleinement les contraintes des coûts dès le début du processus d'élaboration du scénario, pour se lancer dans l'aventure du long métrage à travers le prisme d'une production à budget limité.

Actions réalisées : élaboration et mise en œuvre d'un **programme de formation** à destination de 16 scénaristes et 12 producteurs de films ; organisation de **3 ateliers** d'une semaine dans des villages de trois pays différents, encadrés par des consultants scénaristes et des experts à budget limité ; organisation de **rencontres et temps d'échanges** sur deux jours entre les participants et les professionnels de l'industrie (producteurs, agents de ventes, TV et Web commissaires, etc...) afin de dynamiser le développement de projets

Coordinateur : **Le Groupe Ouest** (institut de formation audiovisuelle, France) ; **3 partenaires dont : Krakow Festival Office** (organisateur d'événements, Pologne) **association Culturala Control N** (association culturelle, Roumanie) et **l'association pour la promotion du cinéma roumain** (association culturelle, Roumanie).

Volet MEDIA - Cluster entreprise

Distribution de films et ventes de films en Europe

Objectifs : améliorer la **distribution transnationale des films européens** produits récemment ; accroître l'investissement dans la **production, l'acquisition, la promotion, la distribution** en salle et en ligne des films européens non nationaux ; **encourager le développement de liens** entre les secteurs de la production et de la distribution en améliorant la **position concurrentielle** des films européens et la **compétitivité** des entreprises européennes.

Candidats éligibles : **Sociétés européennes de production audiovisuelle actives dans le secteur audiovisuel** établies dans un pays participant au programme.

Critères d'éligibilité des films :

- Une œuvre de **fiction** (y compris les films d'animation) ou un **documentaire**, d'une **durée minimale de 60 minutes** dont les **premiers droits d'auteur** ont été établis au plus tôt **en 2016**
- **Ne comporte pas** de contenu alternatif (opéras, concerts, performances, etc.), de publicité, de matériel pornographique ou raciste ou faire l'apologie de la violence
- Doit être **majoritairement produit par un ou des producteurs établis** dans les pays participant au volet MEDIA et **avec la participation** significative de **professionnels** ressortissants/résidents des pays participant au volet MEDIA et crédités comme tels.

Actions financées : le soutien se déroule en deux phases :

- **Etape 1 : génération d'un fonds potentiel sur la base des films éligibles :** calculé proportionnellement au nombre de billets d'entrée payants vendus pour des films européens non nationaux dans les pays participant au volet MEDIA, dans la limite d'un plafond fixe par film et ajusté pour chaque pays, sur la période de référence 2019.
- **Etape 2 : mise en œuvre de l'action :** le fonds potentiel généré par chaque société doit être réinvesti dans **deux actions** :
 - **Action 1 : Soutien aux distributeurs de cinéma** : ex : coproduction de films européens éligibles, acquisition de droits de distribution, sortie de films européens éligibles, etc...).
 - **Action 2 : Soutien aux agents de vente** : ex : des garanties minimales ou avances versées pour les droits de ventes internationale de films européens éligibles, la promotion, le marketing et la publicité sur le marché des films européens éligibles.

Soutien financier : l'appel soutiendra environ 340 projets. **Taux maximum de cofinancement de 60%** du total des coûts éligibles. Une aide maximale de **75 000 €** sera allouée par film. Montant de l'enveloppe financière de 29 900 000 €.

Les activités ne pourront pas commencer avant la date de signature de la convention de subvention

Date limite pour candidater : Calendrier à venir

Comment postuler ? : Publication à venir sur le site [Portail des appels à projets](#)

Volet MEDIA - Cluster entreprise

Outils innovants et modèles économiques

Objectifs : améliorer la circulation, la promotion, la distribution en ligne et en salle des œuvres audiovisuelles européennes, au sein de l'UE et au niveau international ;

Soutenir des **outils de promotion et de marketing innovants** par l'utilisation de l'analyse de donnée pour accroître la disponibilité, la visibilité, l'accès transfrontalier et l'audience des œuvres européennes.

Candidats éligibles : Organisation publique ou privée établie dans l'un des pays participant au volet MEDIA (PME, organisations à but non lucratif, associations, organisations caritatives, fondations, autorité publique, etc.),

Actions financées :

- **Outils de sous-titrage ou d'accessibilité/recommandation** à utiliser largement au-delà des frontières et des plateformes afin d'améliorer la visibilité, la disponibilité et le potentiel d'audience des œuvres audiovisuelles européennes
- **Outils commerciaux** améliorant l'efficacité et la transparence des marchés audiovisuels (ex : système automatisé de gestion des droits, technologie de collecte et d'analyse des données)
- **Outils d'affaires** cherchant à optimiser les synergies et les complémentarités entre les plateformes de distribution (festivals, cinémas, VOD...)
- **Outils d'affaires** explorant de nouveaux modes de production, de financement, de distribution ou de promotion rendus possibles ou améliorés par les nouvelles technologies (IA, big data, blockchain, etc...).

Durée du projet : 36 mois maximum

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 60% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de 14 885 377 €.

Date limite pour candidater : 24 août 2021 à 17h

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

Volet MEDIA - Cluster audience

Réseaux de cinémas européens

Objectifs : développer un **réseau européen d'exploitants de salles de cinéma indépendant**, avec une large couverture géographique, projetant une proportion significative de films européens autres que nationales et favorisant **le rôle des cinémas européens** dans la circulation des œuvres européennes.

Candidats éligibles : Réseau de salles de cinéma européen indépendant établi dans l'un des pays participant au volet MEDIA. Le réseau de salles doit représenter **au moins 400 salles** situées dans **au moins 20 pays participant** au volet MEDIA.

Les salles indépendantes membres du réseau doivent :

- Être des **salles de 1^{ère} diffusion** ;
- Disposer d'un **système de billetterie et de déclaration d'entrées** ;
- Disposer **d'au moins un écran et 70 fauteuils** ;
- Proposer **au moins 300 projections par an (salles mono-écran) ou 520 projections par an (salles multi-écrans) ou au moins 30 projections par mois d'été (cinémas en plein air)** ;
- Avoir accueilli **au moins 20.000 spectateurs au cours des 12 derniers mois** précédant leur candidature.

Actions financées : le réseau des cinémas doit permettre les **activités suivantes** :

- **Activités de mise en réseau** : information, animation et communication en vue d'accroître l'audience et de mettre en œuvre des actions innovantes.
- **Apporter un soutien financier** aux cinémas participants qui mettent en œuvre **les activités éligibles ci-dessous** :
 - Actions visant à **promouvoir et à projeter des films européens** et à accroître l'audience des films européens non nationaux.
 - Activités innovantes visant à **atteindre de nouveaux publics** et à susciter l'intérêt des jeunes cinéphiles pour les films européens en renouvelant et en enrichissant l'expérience cinématographique.
 - **Exploitation de la transition numérique**, y compris les outils en ligne et les applications de données.
 - Ajustement des pratiques commerciales des cinémas européens en termes de sécurité, de durabilité, d'inclusion et d'accessibilité.
 - Activités de **promotion et de marketing** en coopération avec d'autres plateformes de distribution (par exemple, les diffuseurs TV, les plateformes VOD).

Durée du projet : 18 mois maximum

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 95% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de **15 millions €**

Date limite pour candidater : 10 août 2021 à 17h

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet ▶ Réseaux de cinéma 2019

Date : décembre 2019 / décembre 2020 **Contribution :** 13 171 400 €

Objectifs : Le projet « **Réseau de cinéma 2019** » vise à structurer un réseau de 1 216 salles de cinéma réparties dans 43 pays qui encourage la programmation de films européens et des approches innovantes de développement du public, avec un accent particulier sur le jeune public.

Actions réalisées : Augmenter et diversifier la **programmation des films européens**, avec une priorité donnée aux films non nationaux ; Mise en œuvre **d'activités de partage d'approches innovantes** et de **bonnes pratiques** à travers le réseau afin de combler le déficit de compétences et de connaissances ; Organisation **d'activités de mise en réseau** au niveau régional, national et européen pour les membres de réseau.

Coordinateur : **Association Europe Cinéma** (association de salle de cinéma, France)

Volet MEDIA - Cluster audience

Festivals européens

Objectifs : soutenir les **festivals de films européens** programmant une proportion significative d'œuvres européennes autres que nationale. Cette action vise également à accroître **l'intérêt du public** pour le contenu audiovisuel européen et à promouvoir la **circulation et la visibilité** du contenu européen autre que national.

Candidats éligibles : **Festivals de films établis** dans l'un des pays participant au volet MEDIA, soit :

- Programmant des films et des œuvres audiovisuelles européens qui sont **projetés à un large public**
- Ayant une **procédure claire de sélection et de réglementation**
- Se déroulant sur une **période de temps spécifique** et dans une ville définie au préalable
- Dont **50% de la programmation doit être consacrée à des films et des œuvres audiovisuelles** non nationaux provenant de pays participant au volet MEDIA et présentant une **couverture géographique diversifiée d'au moins 15 de ces pays**
- Ayant eu **au moins trois éditions** qui ont eu lieu avant la fin décembre 2020.

Actions financées :

- Activités de **mise en réseau** : information, animation et communication en vue d'accroître l'audience et de mettre en œuvre des actions innovantes.
- Apporter un **soutien financier aux cinémas participants** mettant en œuvre les activités éligibles ci-dessous :
 - ◊ Actions visant à promouvoir et à projeter des films européens et à **accroître l'audience des films européens** non nationaux.
 - ◊ Activités innovantes visant à **atteindre de nouveaux publics** et à susciter l'intérêt des jeunes cinéphiles pour les films européens en renouvelant et en enrichissant l'expérience cinématographique.
 - ◊ **Exploitation de la transition numérique**, y compris les outils en ligne et les applications de données.
 - ◊ **Ajustement des pratiques commerciales** des cinémas européens en termes de sécurité, de durabilité, d'inclusion et d'accessibilité.
 - ◊ **Activités de promotion et de marketing en coopération** avec d'autres plateformes de distribution (par exemple, les diffuseurs TV, les plateformes VOD).

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 60% du total des coûts éligibles – **Subvention forfaitaire** comprise entre **19 000 €** et **75 000 €** en fonction du nombre de films européens dans la programmation. Montant de l'enveloppe financière **de 9 millions €**.

Date limite pour candidater : 24 août à 17h

Comment postuler ? Appel à candidature

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet ▶ Les Arcs film festival

Date : octobre 2019 / octobre 2020 **Contribution : 46 000 €**

Objectifs : **Les Arcs film festival** est un festival de film annuel organisé dans la station de ski « Les Arcs » visant à proposer une **programmation de plus de 115 films européens** et notamment à faire découvrir des films de réalisateurs européens, qui ne s'exportent pas assez en dehors de leur pays.

Actions réalisées : présentation d'avant-première, de programmes jeunesse à **destination du jeune public** ; organisation d'une **compétition de court-métrage** et d'un **prix Femme de cinéma** ; organisation de rencontres, séjours pédagogiques, master class et d'ateliers afin de **développer l'éducation cinématographique** du grand public et notamment des jeunes.

Coordinateur : Association révélation culturelles (association, France)

Volet MEDIA - Cluster audience

Réseaux et opérateurs de vidéo à la demande européens

Objectifs : soutenir les **réseaux et opérateurs européens** de vidéo à la demande (VOD), diffusant une proportion significative d'œuvres européennes non nationales ; renforcer la **collaboration transfrontalière** entre les plateformes européennes de VOD pour augmenter l'audience en ligne du contenu audiovisuel européen ; améliorer la **circulation et la consommation numérique** du contenu européen en stimulant sa visibilité et son accessibilité ; développer de **nouveaux modèles commerciaux** et réaliser des **économies transfrontalières** de portée et d'échelle.

Candidats éligibles : la candidature peut être soumise soit par :

- Un **consortium** comprenant au moins **3 services VOD** provenant d'au moins **2 pays participant au volet MEDIA**
- Une **plateforme VOD** ayant la capacité d'offrir ses services dans **au moins 2 pays du volet MEDIA**.

Au début de l'action et durant toute sa durée, le catalogue des plateformes VOD candidates devra contenir :

- **Au moins 1000 œuvres** européennes disponibles
- **Au moins 30% d'œuvres** audiovisuelles originaires de pays MEDIA
- Des œuvres audiovisuelles issues de **minimum 5 pays** MEDIA représentant **au moins 5 langues officielles** différentes de l'Union européenne

Actions financées :

- Promouvoir et développer **une offre transfrontalière** attrayante de contenu européen
- Améliorer **l'accessibilité et la visibilité** du contenu européen
- Développer des **stratégies innovantes** de promotion numérique, de marketing et d'image de marque
- Mettre en œuvre des **mécanismes** pour mieux comprendre les comportements des consommateurs au niveau européen et développer de nouvelles audiences
- Favoriser **l'échange de connaissances** et de **bonnes pratiques**
- Mutualiser et partager **les coûts** des projets capables d'améliorer la qualité et la compétitivité des plateformes VOD européennes, y compris le développement technologique, la ligne éditoriale, l'intelligence collective, la facilitation du processus d'octroi de licences de droit d'auteur qui soutient l'exploitation paneuropéenne.

Durée du projet : entre **12 et 18 mois**

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 60%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière **4 millions €**.

Date limite pour candidater : **5 octobre 2021 à 17h**

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

Volet MEDIA - Cluster audience

Films on the move

Objectifs : encourager et soutenir une **distribution plus large** des films européens récents non nationaux en incitant notamment les **agents de vente et les distributeurs en salle** à **investir dans la promotion** et la **distribution adéquate** des films européens non nationaux.

Candidats éligibles : **Société européenne agissant en tant qu'agent intermédiaire pour un producteur**, qui est spécialisée dans **l'exploitation commerciale d'un film** par sa mise sur le marché et la vente de licences aux distributeurs et autres acheteurs de pays étrangers.

Actions financées :

Les activités à financer sont des **campagnes de distribution européennes en salles et/ou en ligne de films européens éligibles**, en dehors de leur pays d'origine, **coordonnées** par l'agent de vente du film.

Un minimum de 7 distributeurs différents doit être rattaché au projet, dont **au moins 2** doivent être originaires de pays à faible capacité audiovisuelle du groupe A ou du groupe B (voir [programme de travail](#)).

Le film doit sortir **entre le 1er octobre 2021 et le 1er avril 2023** ou à partir de **10 semaines** après la date de soumission.

Le film doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Il doit s'agir d'une **œuvre de fiction** (y compris les films d'animation) **ou d'un documentaire**, d'une **durée minimale de 60 minutes**
- Il doit avoir **ses premiers droits d'auteur établis au plus tôt en 2020**
- Il ne doit pas être composé de contenus alternatifs (opéras, concerts, performances, etc.), de publicité, de matériel pornographique ou raciste ou faire l'apologie de la violence
- Les films doivent avoir un **budget de production de 15 millions €**
- Il doit être **produit majoritairement par un ou des producteurs établis dans les pays participant** au volet MEDIA. Un minimum de **50% du financement du budget total estimé de la production** doit provenir des pays participant au volet MEDIA et les sociétés de production doivent être créditées comme telles.
- Il doit être produit avec la **participation significative de professionnels ressortissants/résidents** des pays participant au volet MEDIA et crédités comme tels

Durée du projet : entre 24 et 36 mois

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de **90%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe **4 millions €**.

Date limite pour candidater : 24 août 2021

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Volet MEDIA - Cluster audience

Développement des publics et éducation au cinéma

Objectif : encourager le **développement et l'engagement du public** pour les films et œuvres audiovisuelles européens ; **développer l'éducation cinématographique du grand public** notamment à destination du jeune public.

Candidats éligibles : **Organisations publiques ou privées** établies dans l'un des pays participant au volet MEDIA (PME, organisations à but non lucratif, associations, organisations caritatives, fondations, autorité publique, etc.),

Le projet doit reposer sur une proportion significative **d'au moins 50%** d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes et **présenter** une audience européenne **impliquant au moins 5 pays participant** au volet MEDIA.

Actions financées : projets innovants utilisant notamment de nouveaux outils numériques visant à :

- Accroître l'intérêt et la connaissance du public pour les films et les œuvres audiovisuelles européens, y compris les programmes spécifiques sur le patrimoine cinématographique
- Accroître l'impact paneuropéen et la sensibilisation du public
- Promouvoir et accroître la contribution des films et des œuvres audiovisuelles européens existants, y compris les catalogues de films conservés, au développement du public et à l'éducation.

Durée du projet : entre 24 et 36 mois

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 70%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière **5 millions €**.

Date limite pour candidater : 5 octobre 2021

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

Exemple de projet ▶ Cinéma et art à l'école

Date : novembre 2018 / décembre 2021 **Contribution :** 144 976 €

Objectifs : Favoriser une nouvelle génération de spectateurs et d'utilisateurs de cinéma notamment les enfants et jeunes adolescents, afin de les rendre plus curieux et conscients de la variété offerte par le cinéma européen et les films patrimoniaux.

Actions réalisées :

- Conception d'une **plateforme web** à la disposition des enseignants, des éducateurs et des élèves, pour leur fournir des outils à l'éducation au cinéma et l'histoire du cinéma
- Elaboration de **programmes spécifiques** sur les arts visuels, utilisant à la fois le patrimoine cinématographique et les films européens contemporains
- Organisation de **groupes de discussion** dans chaque pays partenaires, composés d'enseignants et d'élèves âgés de 6 à 19 ans afin d'exprimer leurs besoins en matière d'éducation cinématographique.

Participants : **Coordinateur :** **Fondation cinétique de Bologne** (fondation active dans le domaine des archives audiovisuelles, Italie) **5 partenaires dont :** **la cinémathèque portugaise – Musée du cinéma** (cinémathèque, Portugal), **Fonds national du film hongrois** (Hongrie), **BAM ! Strategie Culturali** (Opérateur culturel, Italie), **les enfants du cinéma** (association d'alphabétisation cinématographique, France) et **la cinémathèque royale de Belgique** (cinémathèque, Belgique)

Volet TRANSSECTORIEL

Le laboratoire d'innovation créative

Objectif : inciter les acteurs des différents secteurs culturels et créatifs à **concevoir et à tester des solutions numériques innovantes** susceptibles d'avoir un impact positif à long terme sur de multiples secteurs culturels et créatifs. Il vise également à faciliter la **création de solutions innovantes** pouvant s'appliquer au secteur audiovisuel, créatif et/ou culturel.

La 1^{ère} année, deux thèmes sont spécifiquement couverts :

- ▶ Le verdissement dans les secteurs créatifs et culturels
- ▶ Les outils éducatifs innovants utilisant la créativité et les secteurs créatifs pour aborder des sujets de société (ex : désinformation).

Candidats éligibles : Organisations publiques ou privées établies dans l'un des pays participant au programme Europe créative (PME, organisations à but non lucratif, associations, organisations caritatives, fondations, autorité publique, université, centres de recherche, etc...).

La candidature doit être soumise par un **consortium** composé **d'au moins 3 partenaires** provenant **d'au moins 2 pays différents** participant au programme Europe Créative et présentant un éventail diversifié d'expertise dans plusieurs secteurs culturels et créatifs, y compris l'audiovisuel.

Actions financées :

- Concevoir et développer des **outils, modèles et solutions innovants** applicables dans les secteurs audiovisuels, créatifs et culturels
- Développer **des activités** visant à soutenir la **compétitivité**, la **coopération**, la **circulation**, la **visibilité**, la **disponibilité**, la **diversité** et **l'augmentation de l'audience** dans tous les secteurs
- **Les solutions** doivent être facilement **reproductibles** et avoir un **potentiel de pénétration** du marché.

Durée du projet : maximum 24 mois

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 60% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière 200 000 €.

Date limite pour candidater : 5 octobre 2021 à 17h

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

Volet TRANSSECTORIEL

Les partenariats pour le journalisme

Objectif : encourager la **coopération systémique** entre les organisations professionnelles de médias d'information pour améliorer la **viabilité et la compétitivité du journalisme** produit par des professionnels ; soutenir **l'expérimentation de modèles commerciaux innovants** et le **partage des meilleures pratiques** entre pairs, et les **collaborations**, normes et formats journalistiques innovants.

Candidats éligibles : toute organisation publique ou privée établie dans l'un des pays participant au programme Europe créative (PME, organisations à but non lucratif, associations de média, fonds journalistiques, organisation de formations axées sur les professionnels des médias, etc...).

La candidature doit être soumise par un **consortium** composé **d'au moins 3 partenaires** provenant **d'au moins 3 pays différents** participant au programme Europe Créative.

Les projets doivent **couvrir une ou plusieurs** des priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1** : Favoriser la transformation collaborative des entreprises
- ▶ **Priorité 2** : Encourager les projets de journalisme collaboratif

Actions financées :

- Développer de meilleurs **modèles de revenus**, des **modèles de gestion**, de nouvelles approches du **développement de l'audience** et du **marketing** ou de nouvelles **normes professionnelles/ techniques communes**, etc...
- Fournir une **assistance aux petites organisations** afin qu'elles se préparent à l'activité commerciale
- Concevoir des **formations en ligne** et des **ateliers** pour les professionnels des médias, des **programmes d'échange**, des **cartographies des meilleures pratiques**, la production de guides **pratiques**, le développement et le test de **plateformes et de solutions techniques** pour échanger des idées et des meilleures pratiques, etc...

Durée du projet : maximum 24 mois

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 80% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière 7 600 000 €.

Date limite pour candidater : 26 août 2021 à 17h

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

ERASMUS +



Le programme **ERASMUS +** soutient les projets en matière **d'éducation**, de **formations**, de **jeunesse** et de **sports**. Il dispose d'un budget de **26,2 milliards €** pour la **programmation 2021-2027** à l'échelle de l'UE.

Ce programme a pour **objectifs** de soutenir en Europe, par l'intermédiaire de **l'apprentissage** tout au long de la vie, le **développement éducatif, professionnel et personnel** des individus dans les domaines de **l'éducation**, de la **formation**, de la jeunesse et du sport. Cette nouvelle programmation met davantage l'accent sur **l'inclusion sociale**, les **transitions écologique et numérique** et la promotion de la **participation des jeunes** à la vie démocratique.

Erasmus plus **s'adresse** aux **organisations publiques ou privées** établies dans un pays du programme ou pays partenaire dans le monde (ex : établissement d'enseignement supérieur, organisation sans but lucratif, collectivités, groupe de jeunes actifs dans l'animation socio-éducative, entreprises, etc...).

Ce programme soutient **trois typologies d'actions** dont deux intéressent **les secteurs de la culture et de la créativité** :

▶ **Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage :**

- projets de mobilité destinés aux apprenants et au personnel de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement scolaire, de l'éducation des adultes et du secteur de la jeunesse
- activités de participation des jeunes.

▶ **Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions :**

- projets **en soutien à la coopération** :
 - partenariats de coopération à grande échelle
 - partenariats de coopération à petite échelle
- **alliances pour l'innovation**
- **renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse**

La **gestion du programme** est partagée entre l'**agence Erasmus+ France – Jeunesse et Sport**, **Erasmus+ France - Education et Formation** et l'**agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)**.

Le programme fonctionne par **appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

LIENS UTILES :

- ▶ Site de l'Agence Erasmus + Education/Formation
- ▶ Site de l'agence Erasmus + Jeunesse et sport
- ▶ Site de l'agence EACEA
- ▶ Nouvelle plateforme dédiée aux candidats et au bénéficiaires de projets Erasmus+ 2021-2027
- ▶ Guide du Programme Erasmus+ 2021
- ▶ Bibliothèque de projets Erasmus +

Action clé 1- Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

Projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur

Objectifs : permettre aux étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur de s'exposer à d'autres points de vue, connaissances, méthodes d'enseignement, pratiques professionnelles dans leur domaine d'étude ; développer des **compétences transversales** (communication, maîtrise de la langue, etc...) et **d'avenir** (compétences numériques, etc...) ; favoriser **l'élaboration de programmes d'études transnationaux et transdisciplinaires** et développer des **méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes**.

Candidats éligibles :

- **Pour les candidatures à titre individuel, établissements d'enseignement supérieur (EES)** établis dans un pays participant au programme et en possession d'une **charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE)** ;
- **Pour les candidatures en tant que consortium de mobilité, organisations de coordination** établies dans un pays participant au programme et coordonnant un consortium ayant obtenu une **accréditation Erasmus** pour les consortiums de mobilité de l'enseignement supérieur.

Les deux types de candidatures (candidature soumise par un EES à titre individuel ou par un consortium) **peuvent** être introduites simultanément. Toutefois, l'EES reste chargé de veiller à éviter le double financement d'un participant lorsque les deux types de candidatures sont introduites pendant la même année académique.

Publics cibles : les **étudiants** de toutes les filières et de tous les niveaux (y compris licence, master et doctorat) ; les **personnels administratifs et enseignants** travaillant dans un établissement d'enseignement supérieur.

Projets de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFPP

Objectifs : améliorer **la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFPP) initiaux et continus** en Europe en renforçant les **compétences clés et transversales**, et en assurant le **partage des bonnes pratiques** et l'émergence de **méthodes pédagogiques nouvelles et innovantes** ; renforcer la **dimension européenne de l'enseignement** et de **l'apprentissage** en promouvant les **valeurs** d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique.

Candidats éligibles : prestataires d'EFPP et **organisations publiques ou privées actives** dans le domaine de l'EFPP, notamment autorités publiques, organismes de coordination, entreprises accueillant, formant ou interagissant avec des apprenants et apprentis dans le cadre de l'EFPP. Les organisations ayant obtenu une **accréditation Erasmus** dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels ne **peuvent pas** introduire de demande pour des projets de courte durée.

Publics cibles : **apprenants et apprentis** de l'EFPP initiaux et continus ; **enseignants, formateurs** et tout **autres experts** et membres du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de l'EFPP initiaux et continus ; **experts invités** et **enseignants et éducateurs** en cours de formation.

Exemple de projet : ► **Mobilité des apprenants et du personnel de l'EFPP : ASET : Stage en économie des arts et des services**

Date : octobre 2018 / septembre 2019 **Contribution :** 87 392,41 €

Thème : **créativité et culture** / Accès pour les défavorisés / Coopération entre les établissements d'enseignement et les entreprises

Objectifs : Le projet « ASET » vise à fournir une coopération active de 12 mois entre les écoles et les collèges d'EFPP de l'UE pour développer des collaborations créatives dans les programmes d'art, de design et de cuisine, en mettant l'accent sur une formation moderne et tournée vers l'avenir par le biais de stages professionnels.

Actions réalisées :

- Organisation de **26 mobilités d'étudiants** de 3 semaines pour 3 pays européens : Allemagne, France et Malte.
- Organisation de **8 mobilités de personnel** d'une semaine vers 3 pays européens : Allemagne, France et Malte.
- Organisation de **mobilités réciproques** pour des partenaires européens, en Allemagne et à Malte, accueillant étudiants et personnels au Grimsby Institute

Coordinateur : Institut d'enseignement supérieur de Grimsby (Etablissement d'enseignement, RU). **4 partenaires dont :** Lycée Jean Monnet (Etablissement d'enseignement, France), **Collège des arts, science et technologie de Malte** (Etablissement d'enseignement, Malte), **Collège professionnel Neandertal** (Etablissement d'enseignement, Allemagne) et le **Collège européen Heinrich Hertz** (Allemagne).

Projets de mobilité des apprenants et du personnel de l'éducation des adultes

Objectifs : développer les **possibilités d'apprentissage** aux individus ; favoriser l'**internationalisation** et le **développement institutionnel** des prestataires de services d'éducation des adultes et des autres organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes.

Candidats éligibles : prestataires de services d'éducation des adultes et autre organisation publique ou privée active dans le domaine de l'éducation des adultes.

Publics cibles : apprenants adultes ayant moins d'opportunité, en particulier ceux ayant un faible niveau de compétence ; enseignants, formateurs et tout autre expert et membre du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de l'éducation des adultes.

Exemple de projet : ► **Mobilité du personnel de l'éducation des adultes AGORA : culture et développement territorial**

Date : novembre 2018 / juillet 2020 **Contribution :** 17 416 €

Thème : créativité et culture / Education interculturelle / Citoyenneté de l'UE

Objectifs : acquérir des connaissances et des techniques dans la conception, la production et la coordination de projets culturels pour les rendre accessibles à tous. Il vise également à découvrir de nouveaux outils pour renforcer les pratiques culturelles et citoyennes sur le territoire pour favoriser l'inclusion sociale.

Actions réalisées :

- Organisation de **4 activités de formation** sous forme d'ateliers afin de concevoir et produire des projets culturels participatifs dans l'espace public en lien avec les enjeux territoriaux
- Organisation de **2 stages d'observation de 3 jours** au festival international della Zuppa en avril 2019 et à l'exposition X organisé par La Zinneke en janvier 2020.
- Création d'un **livret pédagogique** pour les participants pour la conception de projets culturels plus inclusifs.

Participants : **Coordinateur :** La Fabrique des impossibles (association culturelle, France). **2 partenaires dont :** l'association culturelle Oltre (association culturelle, Italie) et Zinneke (organisation culturelle, Belgique).

Projets de mobilité pour les jeunes « Echange de jeunes »

Objectifs : proposer des **activités de mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage non formel** ; favoriser l'**autonomisation** des jeunes et leur donner les moyens de devenir des **citoyens actifs** ; aider les jeunes à acquérir et à développer **des compétences utiles** pour leur vie et leur avenir professionnel ; encourager le **dialogue interculturel** et le **sentiment d'appartenance à l'Europe**.

Candidats éligibles : Organismes publics ou privés intervenant dans le **domaine de la jeunesse** et établis dans un pays participant au programme ou pays partenaire (organisation sans but lucratif, association, ONG, autorité publique (locale, régionale ou nationale, entreprise, etc...), groupes informels de jeunes, etc...). **Le partenariat** doit être constitué d'au **minimum 2 partenaires** issus de **2 pays différents**.

Publics cibles : jeunes entre **13 et 30 ans**, en particulier les jeunes **ayant moins d'opportunités**, résidant dans le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil.

Exemple de projet : ► **Mobilité pour les jeunes INTER-Action**

Date : mai 2018 / avril 2019 **Contribution :** 55 740 €

Thème : citoyenneté de l'UE / **créativité et culture** / inclusion et équité

Objectifs : aider des jeunes à croire en eux-mêmes et à créer le monde dans lequel ils veulent vivre. Il vise également à aider ces jeunes à s'intégrer dans la société de manière productive et créative.

Actions réalisées :

- Organisation **d'événements variés** (festival culturel, bibliothèque humaine, théâtre des opprimés, festival du rire, etc...)
- Participation et animation **d'ateliers interculturels** pour promouvoir les différentes cultures des pays partenaires et motiver les jeunes à s'exprimer à travers des **ateliers de théâtre, des ateliers d'artisanat et des ateliers de musique, danse et sport**
- Organisation d'activités pour aider les jeunes à **apprendre l'anglais** et à augmenter leurs **compétences** en dialogue.

Participants : **Coordinateur :** La jeunesse pour l'échange et la compréhension (association, Chypre). **5 partenaires dont :** Associazione InCo (association culturelle, Italie) **Jeunesse dans la ville** (Association, France), **Association Building Bridges** (association, Espagne) **Trendum** (ONG, République Tchèque), **Société bulgare active** (association, Bulgarie)

Projets de mobilité pour élèves et personnels de l'enseignement scolaire

Objectifs : améliorer la **qualité de l'enseignement et de l'apprentissage** dans l'enseignement scolaire en encourageant l'utilisation de **nouvelles technologies** et de **méthodes d'enseignement innovantes** ; contribuer à la **création d'un espace européen de l'éducation** en renforçant la capacité des établissements scolaires à s'engager dans des **échanges et des relations de coopérations transfrontalières**.

Candidats éligibles : **établissements scolaires** dispensant un enseignement général (pré-primaire, primaire ou secondaire) et autres **organisations publiques ou privées** actives dans le domaine de l'enseignement scolaire. Les projets sont **transnationaux** et comprennent au **minimum 2 organisations de 2 pays différents pays**.

Publics cibles : **enseignants, chefs d'établissement** et tout **autre expert** et membre du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de **l'enseignement scolaire** ; tout **élève** participant inscrit à un programme d'enseignement de l'établissement scolaire d'envoi.

Exemple de projet : ► **Mobilité du personnel de l'enseignement scolaire** **[Pace : Partenariats dans l'éducation artistique et culturelle](#)**

Date : septembre 2017 / août 2019 **Contribution :** 22 050 €

Thème : **créativité et culture / Education interculturelle / Enjeux des migrants**

Objectifs : Le projet « PACE » vise à **améliorer** l'offre d'éducation artistique et culturelle dans les écoles de Leeds en explorant de nouvelles pratiques en matière d'éducation culturelle avec d'autres villes européennes qui ont fait leurs preuves dans ce domaine.

Actions réalisées :

- Organisation de **stages d'observation** pour 16 enseignants, dans des écoles européennes dispensant un apprentissage artistique et culturel afin de faire des partages d'expériences, d'acquérir de nouvelles méthodes d'enseignement innovantes, de meilleures compétences en langues étrangères et de nouvelles idées de partenariats avec des organisations culturelles.
- Sensibilisation des enseignants à la manière dont **l'éducation culturelle** est dispensée dans chaque ville partenaire dans le cadre d'un **programme scolaire** ou par le **biais d'activités extra-scolaires**.

Participants : **Coordinateur :** **Conseil municipal de Leeds** (autorité publique, RU). **5 partenaires dont :** **la ville de Malmö** (autorité publique, Suède), **la ville de Dortmund** (autorité publique, Allemagne), **la ville de Espoo** (autorité publique, Finlande), **la mairie de Lille** (autorité publique, France) et le **Rectorat de l'académie de Lille** (autorité publique, France).

Projets de mobilité pour les animateurs socio-éducatifs

Objectif : encourager le **développement professionnel des animateurs socio-éducatifs** ; favoriser la mise en place d'un **travail socio-éducatif de qualité** aux échelles locale, régionale, nationale, européenne, au moyen **d'expériences d'apprentissage** non formel et informel dans le cadre **d'activités de mobilité**

Candidats éligibles : **tout organisme public ou privé** intervenant dans le **domaine de la jeunesse** et établis dans un **pays participant au programme ou pays partenaire** tel que des organisations sans but lucratif, associations, ONG, autorités publiques (locales, régionales ou nationales,) entreprise sociale, etc.... Les projets sont **transnationaux** avec **au moins 2 organisations** participantes **de 2 pays différents**.

Publics cibles : **animateurs socio-éducatifs** résidant dans le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil.

Comment postuler ? [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES :

- [Guide du candidat Erasmus +](#)
- [MonProjetErasmus+](#)
- Référentiel sur les opportunités de financements européens pour l'éducation, l'apprentissage, l'orientation et la formation
- [Site de l'Agence Erasmus + Education et Formation](#)
- Site de l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport
- Recherche de partenaires : eTwinning, EPALE, SchoolEducationGateway,

Action clé 2 - Coopérations entre organisations et institutions

Les partenariats de coopération à grande échelle

Objectifs : permettre aux organisations **d'améliorer la qualité et la pertinence** de leurs activités, de développer et de renforcer **leurs réseaux** de partenaires, de renforcer **leur capacité** à œuvrer conjointement au niveau transnational, en stimulant **l'internationalisation** de leurs activités et en échangeant ou mettant au point de **nouvelles pratiques et méthodes**.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFP, réseaux de prestataires d'EFP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers,

Le partenariat comprendra au moins 3 partenaires de 3 pays participant au programme.

Actions financées : pour être éligible, le projet devra comprendre au moins l'une des priorités horizontales suivantes : **Développement durable, Inclusion et Diversité, Dimension numérique**.

Les projets porteront sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes ou la jeunesse. Sont éligibles les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation à l'intention du personnel, des animateurs socio-éducatifs, des apprenants et jeunes.

Durée du projet : entre 12 et 36 mois

Date de candidature : 20 mai 2021 à 12h pour des projets débutants entre le 1^{er} novembre 2021 et le 28 février 2022. Pour un **partenariat de coopération portant sur la Jeunesse**, une deuxième candidature est proposée au **3 novembre** à 12h pour un projet débutant entre le 1^{er} mars et le 31 mai de l'année suivante.

Soutien financier : entre **100 000€** et **400 000€** calculé sur la base de forfaits

Comment postuler ? [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ **Recherche de partenaires :** EPALe, eTwinning, SchoolEducationGateway (plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire)
- ▶ Guide du candidat Erasmus +
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemples de projets : ▶ **Artivisme :** les pratiques artistiques comme instruments de transformation sociale

Date : septembre 2016 / novembre 2018 **Contribution :** 248 033, 03 €

Thème : accès pour les défavorisés / **créativité et culture** / citoyenneté de l'UE

Objectifs : développer un ensemble de méthodologies basées sur l'apprentissage par les pairs, les nouvelles technologies et la pratique artiste afin de renforcer la participation actives des jeunes à l'engagement civique. Il vise également à montrer que l'art peut créer un espace de démocratie dialogique pour surmonter les différences et créer des communautés de dialogue créatif.

Actions réalisées :

- Organisation de **promenades urbaines** avec **68 jeunes** afin de réaliser des interviews et des photographies pour identifier les sujets qui comptent pour les jeunes en matière d'engagement civique.
- Création des « **archives de l'Artivisme** » comprenant **50 pratiques artistiques** pour promouvoir l'engagement civique à travers l'art.
- Organisation d'**ateliers « initiation à l'Artivisme »** impliquant des jeunes et des artistes pour s'initier aux démarches artistes avec 19 formes d'art différents (affiche, collage, photographie, théâtre, sérigraphie, carte de visite, sculpture, cirque, etc...)

Participants : **Coordinateur :** Elan interculturel (association culturelle, France). **3 partenaires dont :** **Fondation Artemission**, (fondation, Hongrie) **Université Complutense de Madrid** (Université, Espagne) et **l'Université de Nottingham** (université, RU).

AC2 - Partenariats de coopération à petite échelle

Objectifs : attirer les primo-demandeurs, les organisations moins expérimentées et les petits acteurs et élargir leur accès au programme. Les projets viseront à **améliorer la qualité des travaux et des pratiques des organisations et établissements concernés**, renforcer les capacités des organisations **à travailler aux niveaux transnational et intersectoriel**, répondre aux **besoins et priorités communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport**, et permettre la transformation et le changement.

Candidats éligibles : organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFP, réseaux de prestataires d'EFP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de la culture, du patrimoine et de la créativité organisations, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers,

Le partenariat comprendra au moins 2 partenaires de 2 pays participant au programme

Actions financées : pour être **éligible**, le projet devra comprendre au moins l'une des **priorités** horizontales suivantes : **Développement durable, Inclusion et Diversité, Dimension numérique**.

Les projets porteront sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes ou la jeunesse.

Sont éligibles les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation à l'intention du personnel, des animateurs socio-éducatifs, des apprenants et jeunes.

Durée du projet : entre 6 et 24 mois

Dates de candidature :

- **candidature au 20 mai 2021** pour un projet débutant **entre le 1er novembre 2021 et le 28 février 2022**
- **candidature au 3 novembre 2021** pour un projet débutant **entre le 1er mars et le 31 mai 2022**

Soutien financier : 2 forfaits possibles : **30 000€** et **60 000€**

Comment postuler : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ **Recherche de partenaires :** EPALe, eTwinning, SchoolEducationGateway, plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemple de projet : ▶ [Chante-moi qui tu es, je te chanterai qui je suis I](#)

Date : septembre 2018 / juillet 2020 **Contribution :** **87 200 €**

Thème : **créativité et culture** / inclusion et équité / **patrimoine culturel**

Objectifs : « Chante-moi qui tu es, je te chanterai qui je suis » est un projet pédagogique et musical impliquant des groupes d'enfants entre 8 et 12 ans de 4 pays différents. Il vise à montrer que la musique et le chant sont des outils pédagogiques riches et transversaux pour développer des méthodes d'apprentissage et favoriser les échanges interculturels et l'ouverture à l'autre.

Actions réalisées :

- Participation de **100 enfants** à un **programme d'activités éducatives et créatives**, centré sur la composition et l'interprétation de chansons sur le thème du patrimoine culturel et de l'interculturalité
- Organisation **d'ateliers musicaux** réguliers avec des **artistes locaux** (écoute de chansons et découverte d'un répertoire composé de styles musicaux variés, activités vocales, rythmiques et physiques, composition de chansons, répétitions...)
- Conception et mise en œuvre de **concerts publics** dans les **4 pays**, filmés et diffusés dans les écoles partenaires

Participants : **Coordinateur :** l'Entrela (centre culturel, Belgique). **5 partenaires dont :** la **commune d'Oued Essafa**, (autorité publique, Maroc), l'**Ecole Georges Brassens** (Etablissement d'enseignement, France), **Scènes et cinés Espace Robert Hossein** (régie culturelle, France) et la **commune d'Evere** (autorité publique, Belgique).

AC2 - Alliances pour l'éducation et les entreprises

Objectifs : renforcer la **capacité d'innovation** de l'Europe en encourageant la **coopération** entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, les entreprises et l'environnement socio-économique, et en favorisant l'**innovation**, les **nouvelles compétences** (numériques et vertes), le **sens de l'initiative** et l'**esprit entrepreneurial**.

Ces alliances seront mises œuvre dans **les 14 écosystèmes industriels** définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe dont le **tourisme** et les **industries créatives et culturelles**.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFPP, réseaux de prestataires d'EFPP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers, ,

Le partenariat comprendra au moins 8 partenaires de 4 pays participant au programme, dont :

- au moins **3 acteurs** du marché (entreprises, sociétés, chambres du commerce, syndicats, associations professionnelles, ...)
- au moins **3 prestataires** d'enseignement et de formation, dont au moins **1 EES** et **1 prestataire d'EFPP**.

Actions financées :

- concevoir et mettre en œuvre conjointement de **nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement**
- mettre au point de **nouvelles méthodes d'enseignement** et de **nouveaux outils d'apprentissage** qui intègrent l'apprentissage et l'application de compétences transversales, en coopération avec les entreprises et visant à renforcer l'employabilité, la créativité et les nouveaux parcours professionnels
- recenser les **besoins du marché** et les **professions émergentes** (demande)
- adapter l'**offre d'enseignement** supérieur et d'EFPP **aux besoins en compétences** en concevant et en dispensant des **programmes sectoriels** transnationaux intégrant l'apprentissage en milieu professionnel
- déterminer les **compétences** qui sont nécessaires dans le domaine public pour résoudre les défis sociétaux

Durée du projet : 2 ou 3 ans

Calendrier : au plus tard le **7 septembre 2020 à 17h**

Soutien financier : **1 millions €** pour un projet de **2 ans** et **1,5 millions** pour un projet de **3 ans**

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste des structures en recherche de partenaires
- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

AC2 - Alliances pour l'éducation sectorielle en matière de compétences

Objectifs : Créer de **nouvelles approches stratégiques** et établir une **coopération** en vue de solutions concrètes de **développement des compétences**, à court et moyen terme, dans des secteurs économiques donnés ou dans des domaines mettant en œuvre le pacte pour les compétences ;
Remédier aux **déficits de compétences sur le marché du travail** qui entravent la croissance, l'innovation et la compétitivité dans des secteurs ou domaines spécifiques, en visant à la fois des **initiatives à court terme** et des **stratégies à long terme**.

Ces alliances seront mises œuvre dans **les 14 écosystèmes industriels** définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe dont le tourisme et les industries créatives et culturelles.

Candidats éligibles : **Organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFPP, réseaux de prestataires d'EFPP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers,....

Le partenariat comprendra au moins 12 partenaires de 8 pays participant au programme, dont :

- Au moins 5 acteurs du marché (entreprises, sociétés, chambres du commerce, syndicats, associations professionnelles, ...)
- Au moins 5 prestataires d'enseignement et de formation, dont au moins 1 EES et 1 prestataire d'EFPP

Actions financées :

- Elaborer une **approche stratégique** de la coopération sectorielle en matière de compétences ;
- Mettre en place une **coopération durable en matière de développement des compétences** entre les principaux acteurs du secteur, y compris les partenaires sociaux, les prestataires d'enseignement et de formation, et les pouvoirs publics (niveau national et régional) ;
- Elaborer une **méthodologie commune** pour anticiper les besoins futurs en matière de compétences et suivre les progrès et l'évolution de la demande et de l'offre de compétences ;
- Concevoir et mettre en œuvre des **programmes d'études** et des **programmes de formation de base** sectoriels européens ;
- Concevoir un **plan d'action** à long terme pour le déploiement progressif des éléments livrables du projet une fois celui-ci terminé.

Durée du projet : 4 ans

Calendrier : Au plus tard le **7 septembre 2020 à 17h**

Soutien financier : 4 millions € pour un projet de 4 ans

Comment postuler ? : [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES :

- ▶ [Liste des structures en recherche de partenaires](#)
- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs



Ce **nouveau programme** est issu de la **fusion** des programmes européens « Europe pour les citoyens », « Droits, égalité et citoyenneté » et « Justice ». Il disposera d'un **budget** de **1,55 milliard €** pour la programmation 2021-2027.

Il a pour **objectifs** de **protéger et promouvoir** les droits civiques et les valeurs consacrés dans les traités, d'**encourager l'engagement des citoyens et leur participation à la vie démocratique**, afin de **soutenir et développer** davantage des **sociétés ouvertes** fondées sur l'état de droit, démocratiques, égales et inclusives, et lutter contre la violence.

Ce programme s'adresse à **toute organisation publique ou privée** établie dans un pays du programme ou pays partenaire, active dans le domaine de la citoyenneté européenne.

Ce programme s'articule autour de **quatre volets** dont :

▶ Le **volet « Engagement et participation des citoyens »**, qui vise à **encourager** l'engagement des citoyens et leur participation active à la vie démocratique de l'Union.

Ce volet vise à rapprocher l'UE de ses citoyens en améliorant leur compréhension de **l'histoire**, de la **diversité** et du **patrimoine culturel** de l'Europe.

Le programme est géré par l'**Agence exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA)**

La durée d'un projet est comprise entre **12 et 36 mois** selon le type d'appel à projets.

Le **taux maximum de cofinancement** de l'UE est de **90% du total des coûts éligibles**. Les possibilités de subventions sont **plafonnées** selon les types d'appels à projets.

Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles pour candidater aux appels à projets.

LIENS UTILES :

- ▶ Règlement consolidé
- ▶ Programme de travail 2021/2022
- ▶ Publication des appels
- ▶ Site officiel de l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et Culture »
- ▶ Bibliothèque de projets

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs - Mémoire européenne

Objectifs : commémorer les **événements marquants de l'histoire** moderne de l'Europe, y compris les **causes et les conséquences** des régimes autoritaires et totalitaires ; sensibiliser les citoyens européens à leur **histoire, leur culture, leur patrimoine culturel** et leurs **valeurs communes** ; renforcer leur **compréhension de l'Union**, de ses origines, de son objectif, de sa diversité et de ses réalisations.

Candidats éligibles : autorités publiques locales ou régionales, organisations à but non lucratif, organisations de la société civile, associations de survivants, associations culturelles ou de jeunesse, établissements scolaires et instituts de recherche.

Les projets doivent être soumis par un **consortium** composé **d'au moins 2 partenaires** (en préférence **d'au moins 2 pays différents** participant au programme).

Actions financées :

- Mise en œuvre **d'activités de sensibilisation** du grand public à la mémoire historique et au souvenir européen. (Ex : expositions, publications, formations, etc...)
- Collecter et numériser les **témoignages de survivants** de l'Holocauste et d'autres génocides.
- Elaboration de **débats publics** sur les événements historiques européens importants
- Création **d'outils en ligne** à des fins d'éducation, de commémoration et de recherche.

Durée du projet : entre 12 et 24 mois

Soutien financier : subvention forfaitaire : Les paramètres de la subvention (montant maximal de la subvention, taux de financement, coûts totaux éligibles, etc.) **seront fixés dans la convention de subvention** par **l'autorité de subvention** sur la base des montants variables qu'elle aura préfixés et des estimations indiquées par le bénéficiaire.

Date limite pour candidater : 22 juin 2021 à 17h

Comment postuler ? : [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

- ▶ **Exemple de projet « Mémoire européenne » :** [Historia Magistra](#) - aux Sources de l'Europe pour innover son présent

Date : octobre 2018 / mars 2020 **Contribution :** 103 570 €

Objectifs : Le projet **Historia Magistrat** vise à l'éducation et à la sensibilisation à l'histoire de l'Europe des jeunes européens. Il vise à analyser le passé de l'Europe pour mieux comprendre la situation actuelle de l'Union européenne dans son fonctionnement et ses dysfonctionnements.

Actions réalisées :

- Création d'une **plateforme** en ligne documentant le projet (newsletter, publications, vidéos, etc..)
- Création de **nouveaux outils pédagogiques**, inspirés des méthodes d'apprentissage non formel et adaptés aux collégiens et lycéens.
- **Visites culturelles** de la maison Jean Monnet et du musée de la 1^{ère} Guerre mondiale à Meaux.
- Création d'une **exposition** avec les jeunes participants, rassemblant des affiches, des dessins et des poèmes qu'ils ont réalisés sur la tolérance, la solidarité, la propagande et les fake news.
- **Programme de formation** d'étudiants universitaires à l'animation de débats.

Participant : **Coordinateur :** Association Jean Monnet (Association, France).

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs - Engagement et participation des citoyens

Objectifs : promouvoir la **participation et la contribution** des **citoyens** et des **associations** représentatives de la vie démocratique et civique de l'Union européenne dans tous les domaines d'actions de l'Union ; favoriser les **opportunités de participation directe** au processus **d'élaboration des politiques**.

Candidats éligibles : toute **organisation privée à but non lucratif** établie dans l'un des pays participant au programme (y compris les organisations de la société civile, institutions éducatives, culturelles ou de recherche). **Les partenaires** peuvent être des organisations à but non lucratif ou des autorités publiques (locales ou régionales).

Les projets doivent être soumis par un **consortium** composé **d'au moins 3 partenaires** d'au moins **3 pays différents** participant au programme.

Actions financées :

- Mise en œuvre **actions de promotion de l'engagement sociétal** par le biais d'activités culturelles, de campagnes de sensibilisation, de conférences, d'ateliers, etc....
- Promouvoir les **échanges entre les citoyens de l'UE** sur les thématiques liées à l'Union par le biais de débats afin de favoriser une meilleure compréhension des différentes perspectives.
- Collecter les **opinions des citoyens** par le biais d'une approche ascendante (y compris l'utilisation des réseaux sociaux, des webinaires, etc.) et de l'éducation aux médias

Durée du projet : maximum 24 mois

Soutien financier : subvention forfaitaire : Les paramètres de la subvention (montant maximal de la subvention, taux de financement, coûts totaux éligibles, etc.) **seront fixés dans la convention de subvention** par **l'autorité de subvention** sur la base des montants variables qu'elle aura préfixés et des estimations indiquées par le bénéficiaire.

Date limite pour candidater : Calendrier à venir

Comment postuler ? Publication à venir sur le site [Portail des appels à projets](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

▶ **Exemple de projet « Projets de la société civile » (ancienne programmation) :** [Shadow Game](#) - Susciter l'implication des citoyens de l'UE pour améliorer la situation des réfugiés mineurs non accompagnés en Europe.

Date : mars 2021 / août 2022 **Contribution :** 322 560 €

Objectifs : développer un **projet transmédia** innovant, afin de **sensibiliser le grand public**, en particulier les jeunes générations, aux **effets de la politique d'asile européenne** sur la situation des **réfugiés mineurs non accompagnés** en Europe ; les inciter à **réfléchir** à la manière dont cette politique pourrait évoluer et comment ils pourraient contribuer à ce changement.

Actions réalisées :

- Réalisation d'un **film documentaire** et d'une **série de courts métrages** sur la situation des réfugiés mineurs en Europe
- Organisation de **projections-débats** destinées au grand public et notamment aux jeunes citoyens européens
- Conception d'une **campagne publicitaire** à grande échelle afin de sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés mineurs
- Organisation **d'ateliers entre participants** visant à identifier les principaux obstacles auxquels les réfugiés sont confrontés et à réfléchir à des idées concrètes pour les aider.

Participants : **Coordinateur :** Stichting Traktor (Fondation culturelle, Pays-Bas). **3 partenaires dont :** la **Fédération internationale des actions des chrétiens pour l'abolition de la torture** (ONG, France), le **Centre d'études pour la paix** (ONG, Croatie) et le **Centre de recherche scientifique de l'Académie slovène des sciences et des arts** (centre de recherche, Slovénie).

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs - Jumelage de villes

Objectifs : soutenir des projets rassemblant un **large éventail de villes partenaires** dans un événement de **jumelage de villes** ; promouvoir la **participation civique** au processus **d'élaboration des politiques** de l'Union ; développer des **opportunités d'engagement sociétal** et de **volontariat** au niveau de l'Union ; promouvoir la **richesse et la diversité** de la culture et du patrimoine commun de l'Union européenne.

Candidats éligibles : toute ville et municipalité ou leurs comités de jumelage ou autre **organisation à but non lucratif représentant des autorités locales**

Le jumelage doit faire intervenir des municipalités d'au **moins 2 pays éligibles**, dont 1 au moins est membre de l'UE.

Une manifestation de jumelage de villes doit impliquer un **minimum de 50 participants directs**, dont un **minimum de 25 "participants invités**.

Priorités :

- Débattre sur **l'avenir de l'Union européenne** et **s'élever contre l'eurosepticisme**.
- Promouvoir la **solidarité** et les **valeurs communes**
- Favoriser un **dialogue interculturel** en réunissant des personnes de nationalités et de langues différentes
- Réfléchir à **l'impact de la pandémie de COVID-19** sur la vie et le fonctionnement des communautés locales ainsi qu'aux formes que prend la participation civique dans le cadre de la crise du COVID-19

Actions financées : activités ayant lieu **dans l'un des pays** participant au projet : ateliers, séminaires, conférences, activités de formation, réunions d'experts, webinaires, activités de sensibilisation, collecte de données et consultation, développement, échanges et diffusion de bonnes pratiques, développement d'outils de communication et utilisation des médias sociaux.

Durée du projet : maximum 12 mois

Soutien financier : Subvention forfaitaire de maximum 30 000 € par projet

Date limite pour candidater : 26 août 2021 à 17h

Comment postuler ? : [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

- ▶ **Exemple de projet « Jumelage de villes » :** [Citoyenneté européenne](#) – Comprendre, partager les expériences et faire vivre l'engagement

Date : septembre 2019 / avril 2020 **Contribution :** 10 080 €

Objectifs : projet issu du jumelage entre la **commune de Caluire et Cuire** en France et la **commune de Nichelino** en Italie. A cette occasion, la commune de Caluire et Cuire a accueilli une délégation de 57 italiens pour une manifestation sur le thème de la citoyenneté.

Actions réalisées :

- Organisation de **5 conférences** et **3 tables rondes** sur le thème de la citoyenneté accompagnés de philosophes, sociologues, géographe, juristes, historiennes et citoyens actifs sur ce thème
- Organisation **d'une soirée ciné-débat** sur le thème de la Révolution française
- Réalisation de **2 expositions "Les Voies de la Démocratie"** sur les initiatives de démocratie locale européenne et "Grandes résistantes contemporaines" proposant des portraits de femmes qui écrivent l'Histoire
- Organisation **d'un atelier autour de la citoyenneté numérique** en association avec le Tuba, association de médiation numérique et de design urbain.

Participants : **Coordinateur :** Commune de Caluire et Cuire (France). **1 partenaires :** Commune de Nichelino (Italie)

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs

Réseaux de villes

Objectifs : renforcer la **durabilité de la coopération** entre **municipalités et associations** qui travaillent ensemble sur une **thématique commune** dans une perspective à long terme ; promouvoir la **richesse et la diversité** de la culture et du patrimoine commun de l'Union européenne.

Candidats éligibles : **Villes et municipalités** ou leurs **comités ou réseaux de jumelage**, autorités locales et régionales, fédérations d'autorités locales, organisations à but non lucratif représentant les autorités locales. Peuvent être associées des organisations de la société civile sans but lucratif. Un projet doit faire intervenir des municipalités d'au **moins 5 pays éligibles**, dont **au moins 3** sont des Etats membres de l'UE.

Priorités :

- Approfondir et intensifier la **coopération des villes et communes**
- Développer des **réseaux de villes durables**
- Exposer leur **vision à long terme de l'avenir de l'intégration européenne**
- Encourager les citoyens à **s'engager dans l'Union européen** et à **s'élever contre l'euroscepticisme**.

Actions financées : **activités** ayant lieu dans **au moins 2 pays différents** : ateliers, séminaires, conférences, des activités de formation, réunions d'experts, webinaires, activités de sensibilisation, collecte de données et la consultation, développement, échanges et diffusion de bonnes pratiques, développement d'outils de communication et utilisation des médias sociaux.

Durée du projet : **entre 12 et 24 mois**

Soutien financier : subvention forfaitaire : Les paramètres de la subvention (montant maximal de la subvention, taux de financement, coûts totaux éligibles, etc.) **seront fixés dans la convention de subvention** par **l'autorité de subvention** sur la base des montants variables qu'elle aura préfixés et des estimations indiquées par le bénéficiaire.

Date limite pour candidater : **26 août 2021 à 17h**

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

▶ **Exemple de projet :** **Culture Twinning** –Jumelage touristique valorisant le patrimoine culturel

Date : septembre 2018/ août 2021 – **Contribution UE : 120 960 €**

Objectifs : Le projet « **Culture Twinning** » vise à accroître la **participation des citoyens** au patrimoine culturel et à sensibiliser à l'importance de ce patrimoine par le biais de **l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie**, en se concentrant sur les **jeunes**, les **personnes âgées** et les groupes difficiles à atteindre.

Actions proposées :

- Organisation de **6 évènements** : un **crowdsourcing**, un **hackathon touristique**, une **présentation d'experts** du patrimoine culturel local, des **visites de terrain** et des **rencontres** avec les travailleurs touristiques locaux et les représentants des musées.
- Participation à des **ateliers d'échanges de bonnes pratiques** sur la manière de tirer parti des opportunités offertes par le patrimoine culturel, afin de réaliser le développement du tourisme et de réfléchir sur la manière d'intégrer avec succès le patrimoine culturel à l'artisanat, l'industrie et d'autres aspects de la vie quotidienne.
- Organisation **d'activités de sensibilisation et d'éducation** des citoyens, au patrimoine culturel des villes partenaires.

Partenariat : Coordinateur : La ville de **Novo Mesto** (Slovénie). **10 partenaires dont les municipalités de Herceg Novi** (Monténégro), **Torun** (Pologne), **Vilafranca de Penedès** (Espagne), **Trnava** (Slovaquie), **Langhenagen** (Allemagne), **Bühl** (Allemagne), **Bihać** (Bosnie-Herzégovine), **l'Association des agences de la démocratie locale** (association, France) et le **Development Center de Novo mesto** (services aux entreprises, Slovénie).

Horizon Europe



Horizon Europe constitue le programme-cadre de l'Union européenne pour **la recherche et l'innovation (PCRI)** et prend la suite du précédent programme **Horizon 2020**. Il dispose d'un budget total de **94.5 milliards €** pour la **période 2021-2027**.

Ce **programme-cadre** a pour **objectifs** de renforcer les bases scientifiques et technologiques et de stimuler la compétitivité de l'Union européenne. Il **vis** à **concrétiser** les priorités politiques stratégiques de l'Union, à offrir une **meilleure visibilité** à la recherche et à l'innovation de pointe et à **faire face** aux **problématiques mondiales actuelles**.

Ce programme s'adresse à **toutes organisations publiques ou privées** (ex : organismes publics, établissements d'enseignement supérieur, entreprises, associations, etc.....)

Le programme Horizon Europe se décline en **quatre piliers** dont certains peuvent intéresser **le secteur de la culture et du patrimoine** :

- ▶ **Pilier 1. "L'excellence scientifique"** (non éligible au dispositif Project'Eur)
Actions Marie Sklodowska-Curie : vise à financer les recrutements, les échanges et des bourses pour les chercheurs dans tous les domaines de recherche, y compris **dans la culture**.
- ▶ **Pilier 2. "Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne"** vise à soutenir les travaux et les recherches liés aux **problématiques sociétales** et intègre en son sein **6 clusters** dont :
Le cluster 2 : Culture, créativité et société inclusive
- ▶ **Pilier 3. "Europe innovante"** vise à soutenir :
L'innovation en lien avec les niveaux nationaux et locaux par la création d'un **Conseil européen de l'innovation**.
L'organisation des **écosystèmes européens d'innovation**.
- ▶ **Pilier 4 "Elargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche"** vise à :
Elargir la participation et propager l'excellence
Réformer et consolider le système européen de recherche et innovation

Le programme offre des **subventions** par le biais **d'appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

Ce programme est géré par **le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**.

LIENS UTILES :

- ▶ Site français Horizon Europe
- ▶ Site de la Commission européenne Horizon Europe
- ▶ Règlement établissant le programme Horizon Europe
- ▶ Bibliothèque de projets soutenus
- ▶ Réseau EUCLIDE
- ▶ Guide Horizon Europe

Opportunités dans le cadre du cluster 2

Le programme Horizon Europe prévoit le regroupement **d'activités de recherche et d'innovation** au sein de **clusters** intégrés et décloisonnés. Ces clusters sont déclinés autour de « **destinations** », c'est-à-dire des **domaines d'intervention** dont les activités seront mises en œuvre principalement au moyen de **projets collaboratifs**, sélectionnés sur la **base d'appels à propositions compétitifs**.

Ce pilier intègre en son sein **6 cluster** dont le **Cluster 2 : Culture, créativité et société inclusive** qui intéresse le **secteur de la culture et du patrimoine**.

Objectifs : doté de **1,385 milliards €** pour 2021-2027, le **cluster 2** visera à atteindre les priorités de l'UE pour la **culture**, la **créativité** et une **société inclusive**, traduites dans **trois destinations** :

- ▶ **Destination 1** : Recherche innovante sur la démocratie et la gouvernance – DEMOCRACY (5 AAP en 2021 et 9 AAP en 2022)
- ▶ **Destination 2** : Recherche innovante sur le patrimoine culturel européen et les industries culturelles et créatives – HERITAGE (6 AAP en 2021 et 10 AAP en 2022)
- ▶ **Destination 3** : Recherche innovante sur les transformations sociales et économiques – TRANSFORMATIONS (7 AAP en 2021 et 10 AAP en 2022)

Bénéficiaires : tout **organisme public ou privé** dont entreprise, autorité publique (locale, régionale ou nationale), groupe ou institution de recherche relevant d'université ou d'institut de recherche, organisation et chercheur de pays tiers, organisation internationale ou de la société civile, associations, etc....

Partenariat : consortium d'au moins **3 entités légales** issues de **3 Etats membres ou associés** différents (ne s'applique pas pour les **actions de coordination et de soutien**).

Deux types d'actions financées :

- ▶ **Action de recherche et d'innovation (RIA)** :
 - Production de nouvelles connaissances, étude de la faisabilité d'une technologie, produit, procédé, service ou solution, nouveaux ou améliorés.
 - Cofinancement UE : **100%** des dépenses éligibles
- ▶ **Action de coordination et de soutien (CSA)** :
 - Actions d'accompagnement de standardisation, dissémination, sensibilisation et communication, mise en réseau, de coordination et de soutien, de dialogues politiques ou d'apprentissages mutuels et études.
 - Cofinancement UE : **100%** des dépenses éligibles

Date limite pour candidater :

- Les appels à projets **2021** sont ouverts du **22/06/2021 au 07/10/2021**
- Les appels à projets **2022** seront ouverts du **20/01/2022 au 20/04/2022**

Comment postuler : [portail des appels à projets](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Programme de travail 2021-2022
- ▶ Point de contact national Cluster 2

Exemples d'appels à projets pour 2021/2022 sur le cluster 2

Appel	Intitulé	Objectifs	Type d'action	Budget indicatif des projets
Destination 2 : Recherche innovante sur le patrimoine culturel européen et les industries culturelles et créatives				
Appels à projets 2021				
HORIZON-CL2-2021-HERITAGE-01-01	Technologies et matériaux verts pour le patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> Développer des méthodes de conservation, de préservation et de restauration des monuments et des artefacts avec des matériaux plus durables et verts. Améliorer la durabilité et l'efficacité énergétique dans les sites patrimoniaux, les musées et autres établissements culturels. Renforcer la contribution des citoyens à la sauvegarde de leur patrimoine culturel et artistique. 	RIA	Budget entre 3,5 et 4 M€
HORIZON-CL2-2021-HERITAGE-01-02	Nouveaux modes de gestion participative et de financement durable des musées et autres institutions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Explorer de nouveaux modes de gestion participative et de financement durable pour les musées et autres institutions culturelles, en particulier pendant et après les périodes de crise. Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun, tout en respectant la diversité culturelle et linguistique. Favoriser le rôle des musées et des autres institutions culturelles dans la croissance économique durable et le développement régional. 	RIA	Budget entre 2 et 3 M€
HORIZON-CL2-2021-HERITAGE-01-03	Les industries culturelles et créatives comme moteur de l'innovation et de la compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer le rôle des industries culturelles et créatives en tant que moteurs de l'innovation dans d'autres secteurs économiques tels que l'industrie et les services. Prouver les effets directs et indirects des industries culturelles et créatives sur l'économie de l'UE et les retombées économiques sur d'autres secteurs Démontrer le potentiel de croissance économique et d'emploi dans les industries culturelles et créatives. 	RIA	Budget entre 3,5 et 4 M€
HORIZON-CL2-2021-HERITAGE-01-04	Préserver et valoriser le patrimoine culturel avec des technologies numériques avancées	<ul style="list-style-type: none"> Développer et renforcer l'utilisation des technologies numériques pour protéger, préserver, restaurer et sauvegarder le patrimoine culturel, en complémentarité avec d'autres méthodes de recherche. Faciliter et élargir l'accès aux biens culturels par le biais de technologies et d'outils numériques de pointe, parallèlement ou en remplacement de l'accès physique aux biens culturels. Explorer le rôle des outils numériques, tels que les simulations 3D/4D, les technologies de réalité virtuelle et augmentée, dans l'interaction avec le patrimoine culturel au cours de la visite. 	RIA	Budget entre 3,5 et 4 M€

Appel à projets 2022

HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-01	Sauvegarde des langues menacées d'extinction en Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération au niveau européen entre les principaux acteurs et parties prenantes des communautés de langues menacées. • Proposer des stratégies pour impliquer les jeunes dans la (re)découverte de leur patrimoine linguistique et de son importance pour le développement de leur identité. • Renforcer l'identification, l'inventaire et la transmission des langues régionales, minoritaires et locales en tant que vecteurs d'expressions orales et de traditions. 	CSA	Budget entre 2 et 3 M €
HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-02	Le patrimoine culturel et les arts de l'Europe - Promouvoir nos valeurs en Europe et à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une meilleure connaissance et compréhension des arts, de la culture et des valeurs européennes au sein de l'UE et au niveau international • Favoriser une plus grande exposition à la diversité des arts, de la culture et des valeurs européennes pour les partenaires européens et internationaux, en renforçant les liens avec les industries créatives et d'autres secteurs de l'économie. • Renforcer l'action européenne commune visant à promouvoir la culture et les intérêts économiques de l'Europe à l'échelle internationale, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité européenne. 	RIA	Budget entre 2 et 3 M €
HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-03	Le rôle des perceptions formées par les traditions, les valeurs et les croyances, dans le façonnement des sociétés et des politiques européennes au XXI ^e siècle.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les différents facteurs qui forment et modifient les perceptions des gens, tels que les croyances, valeurs, traditions, économie, histoire, culture, âge et sexe. • Appréhender la manière dont les perceptions façonnent la compréhension et les réponses des sociétés européennes au projet européen. • Fournir des recommandations pour rapprocher l'élaboration des politiques européennes des citoyens, en mettant l'accent sur les valeurs et le comportement des jeunes face aux défis sociaux, économiques et environnementaux. 	RIA	Budget entre 2 et 3 M €
HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-04	L'artisanat traditionnel pour l'avenir : une nouvelle approche	<ul style="list-style-type: none"> • Faire revivre, valoriser et encourager les techniques artisanales traditionnelles et les combiner avec les technologies de pointe nouvelles et émergentes. • Mettre en place des plates-formes, développer des méthodologies, des programmes d'études, des compétences entrepreneuriales et des cours de formation professionnelle, afin de créer des emplois et des opportunités de carrière. • Créer des relations et des réseaux durables entre la recherche et les sites du patrimoine, les secteurs culturels et créatifs, les institutions, les universités et les autres parties prenantes concernées, afin de promouvoir l'innovation, l'emploi et la croissance durable. 	RIA	Budget entre 3 et 4 M €
HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-05	Vers un écosystème musical européen compétitif, équitable et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des méthodologies nouvelles pour saisir la valeur économique et sociale de la musique. • Développer des indicateurs pour mieux détecter les performances du secteur musical européen et sa contribution au développement économique et social. • Fournir aux décideurs politiques des outils efficaces pour mesurer et améliorer l'impact de la politique de l'UE, dans le contexte de la musique. 	RIA	Budget entre 2 et 3 M €

<p>HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-06</p>	<p>Augmenter le potentiel de la compétitivité internationale de l'industrie cinématographique européenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles connaissances sur les besoins et les développements de l'industrie cinématographique européenne, y compris ses différents sous-secteurs de la pré-production, de la production, de la post-production et de la distribution. • Fournir des scénarios et des outils politiques innovants, y compris numériques, pour la relance économique des sous-secteurs touchés par la récession économique et la crise financière. • Fournir des preuves des préférences des spectateurs en matière de réalisation de films, ainsi que des limites à l'identification de leurs préférences, afin d'améliorer la qualité des films. 	<p>RIA</p>	<p>Budget entre 3 et 4 M €</p>
<p>HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-07</p>	<p>Protection des artefacts et des biens culturels des menaces anthropogéniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des méthodes non destructives et des outils numériques pour la protection, l'identification et la traçabilité des biens culturels. • Contribuer à la protection, au traçage, à la restitution et à la sauvegarde, ainsi qu'à la recherche sur la provenance du patrimoine culturel européen menacé. • Sensibiliser, mobiliser et renforcer la coopération entre les citoyens, les parties prenantes, les experts, les décideurs politiques et tous les acteurs concernés. 	<p>RIA</p>	<p>Budget entre 3 et 4 M €</p>
<p>HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-08</p>	<p>Effets du changement climatique et des risques naturels sur le patrimoine culturel et sa restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la sauvegarde et à la protection du patrimoine culturel de l'Europe contre les effets du changement climatique et des risques naturels, y compris les zones rurales et isolées, les paysages culturels côtiers et maritimes et le patrimoine subaquatique. • Explorer des moyens innovants et durables de protéger le patrimoine et les paysages culturels du changement climatique, des risques de catastrophe et des polluants. 	<p>RIA</p>	<p>Budget entre 3 et 4 M €</p>
<p>HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-09</p>	<p>Les jeux et la culture façonnent notre société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer l'impact des jeux sur la société européenne, y compris leur valeur culturelle et leurs risques. • Développer de nouvelles connaissances sur le rôle de l'industrie des jeux et des pratiques créatives non commerciales dans l'UE au profit de la société. • Développer des propositions pour améliorer les jeux en termes d'impact positif sur l'éducation, les compétences, modèles commerciaux responsables, chances d'emploi, cohésion sociale et créativité. 	<p>RIA</p>	<p>Budget entre 2 et 3 M €</p>
<p>HORIZON-CL2-2022-HERITAGE-01-10</p>	<p>Le nouveau Bauhaus européen - Façonner un mode de vie plus vert et plus équitable dans des sociétés créatives et inclusives grâce à l'architecture, le design et les arts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des solutions architecturales et des conceptions innovantes qui mettent l'accent sur l'utilisation de nouvelles formes et de nouveaux matériaux. • Exploiter la fonction sociale de l'architecture, des arts et du design, en combinant la fonctionnalité et la durabilité avec l'esthétique, les arts et la culture, dans le but de favoriser l'inclusion sociale et l'accessibilité, ainsi que de renforcer le rôle de l'architecture dans la société. • Examiner les transformations culturelles à l'origine de la durabilité et exploiter de nouvelles voies de coopération entre les parties prenantes concernées, y compris les acteurs culturels et institutionnels. 	<p>RIA</p>	<p>Budget >3M €</p>

Exemple de projet Horizon 2020

► **Action de coordination et de soutien : Vertigo : Ajouter une valeur socio-économique à l'industrie grâce à l'intégration des artistes dans les processus de recherche et d'innovation ouverte**

Date : décembre 2016 / mai 2020 **Contribution** : 3 998 517, 50 €

Thème : stimuler les synergies entre artistes, créatifs et technologues.

Objectifs : développer des **approches plus inclusives, interculturelles**, et donc **productives et innovantes** de la participation des artistes aux activités de recherche sur les TIC et à promouvoir les **synergies** entre les arts créatifs, les entreprises, les organismes de recherche et la société en général.

Actions réalisées :

- Création d'un **programme de résidence d'artistes** en collaboration avec des projets de recherche dans le domaine des TIC orientés vers l'innovation
- Développement d'une **plateforme web de courtage** soutenant le jumelage entre les acteurs des TIC et des arts
- Organisation d'un **grand événement** en mars 2017 lors des 40 ans du Centre Pompidou réunissant les parties prenantes concernées et mettant en valeur les interactions réussies entre l'industrie, la technologie et les arts.

Coordinateur : **Institut de recherche et de coordination en musique acoustique** (institut de recherche, France). **6 partenaires** dont : **Artshare** (entreprise culturelle, Portugal), **La Fraunhofer-Gesellschaft** (institut de recherche, Allemagne), **INOVA plus** (entreprise d'innovation, Portugal), **La French Tech Grande Provence** (association, France), **Ecole polytechnique fédérale de Lausanne** (établissement d'enseignement supérieur, Suisse) et **Libelium Comunicaciones Distribuidas** (fabricant de matériel électronique, Espagne)

► **Action de recherche et d'innovation: TROMPA : Vers des archives de musique en ligne dans le domaine public plus riches**

Date : mai 2018 / avril 2021 **Contribution** : 3 054 930 €

Thème : **Patrimoine culturel européen, accès et analyse pour une interprétation plus riche du passé.**

Objectifs : élargir et approfondir l'**enrichissement des partitions et enregistrements de musique** classique en ligne du domaine public ; rendre ces **ressources de musique** classique réellement **accessibles** auprès des chercheurs, musiciens et mélomanes.

Actions réalisées :

- Organisation de **temps d'échanges** avec les chercheurs et musiciens afin de recueillir et valider les besoins des utilisateurs des ressources de musique classique
- Création d'une **application** pour les choristes qui facilite la pratique entre les répétitions et améliore l'apprentissage
- Création d'un **outil** pour les universitaires facilitant l'**annotation** et le **partage communautaire** des référentiels de musique classique
- Organisation de **19 événements et activités de sensibilisation professionnelle**
- Organisation de **7 activités de diffusion destinées au grand public.**

Coordinateur : **Université Pompe Fabra** (Université, Espagne). **9 partenaires** dont : l'**Université technique de Delft** (université, Pays-bas), l'**Université d'Orferie** (université, RU), l'**Université de musique de Vienne** (Université, Autriche), **Videodock** (agence de création numérique, Pays-Bas), **Peachnote GmbH** (application de partitions musicales, Allemagne), **VoctroLabs** (entreprise numérique, Espagne), **Orchestre royal du Concertgebouw** (Pays-Bas) et la **Fondation de la discothèque centrale** (Pays-Bas).

Corps européen de solidarité



Le Corps européen de solidarité est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner **aux jeunes** la possibilité de se porter **volontaires** dans le cadre de projets organisés **dans leur pays** ou **à l'étranger** et destinés à **aider** des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il dispose d'un budget de **1, 009 milliard €** pour la **programmation 2021-2027**.

Objectifs : renforcer l'**engagement des jeunes et des organisations** dans des activités **accessibles** et **solidaires** pour **améliorer** la cohésion, la démocratie, l'identité et la citoyenneté dans l'Union européenne et au-delà. Cette programmation met l'accent sur la **promotion du développement durable**, l'**inclusion sociale** et l'**égalité des chances**.

Bénéficiaires :

- **Jeunes européens de 18 à 30 ans** qui résident légalement dans un **pays du programme** ou **dans un pays partenaire voisin** et qui se sont inscrits sur le **portail européen du Corps européen de solidarité**
- **Toute organisation publique ou privée** établie dans un pays du programme ou pays partenaire dans le monde (ex : associations, établissements publics, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), entreprises en lien avec le développement d'actions incarnant la solidarité, etc...).

Ce programme soutient **3 types d'actions** dont **une** peut intéresser **les secteurs de la culture et de la créativité** :

- ▶ **Les projets de volontariat** : offrent aux jeunes la possibilité de prendre part à des activités de solidarité, d'aider à répondre à des besoins identifiés au sein des communautés locales et à contribuer à relever d'importants défis sociétaux sur le terrain.

Le corps européen de solidarité octroie **des subventions** à des **organisations** sélectionnées au terme d'un **appel à propositions**.

Les jeunes qui souhaitent s'engager dans une activité doivent **s'inscrire** sur le [portail du corps européen de solidarité](#). Ce portail permet aux jeunes et aux organisations subventionnées d'organiser des activités et de se rencontrer.

Un **programme de travail** annuel définit les **priorités** et les **actions éligibles**.

La gestion du programme est partagée entre **l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport** et **l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)**.

LIENS UTILES :

- ▶ Guide du Corps européen de solidarité 2021
- ▶ Site officiel français du programme Corps européen de solidarité
- ▶ Site l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture »
- ▶ Portail du Corps européen de solidarité
- ▶ Bibliothèque de projets
- ▶ Plateforme unique du programme Corps européen de solidarité

Corps européen de solidarité - Projets de volontariat

Objectifs : offrir **aux jeunes** la possibilité de prendre part à des **activités de solidarité** et d'aider à répondre à des **besoins identifiés** au sein des **communautés locales**. Il vise également à contribuer à relever d'importants **défis sociétaux** sur le terrain.

Candidats éligibles : tout **organisme public ou privé établi dans un pays du programme ou un pays partenaire voisin de l'UE** et **titulaire d'un Label de qualité** ou **d'une accréditation de volontariat Erasmus+** en cours de validité au plus tard au début des activités et pendant toute leur durée.

Public cible : **jeunes de 18 à 30 ans** résidant légalement dans un pays du programme ou dans un pays partenaire voisin et **inscrits sur le portail européen du Corps européen de solidarité**.

Actions financées : les **organismes** peuvent être financés en mettant en œuvre :

- **Volontariats individuels :** permet à **des jeunes** de contribuer au travail quotidien des organisations dans le cadre de leurs activités de solidarité au bénéfice des communautés locales. Au moins **deux organisations** doivent participer, une **organisation d'accueil** et une **organisation de soutien** du pays dans lequel le participant réside légalement. **Durée : 2 à 12 mois**. Dans le cas de **jeunes ayant moins d'opportunités**, l'activité peut commencer dès **2 semaines et jusqu'à 2 mois**.
- **Équipes de volontaires :** permet à des participants (**entre 10 et 40**) venant **d'au moins deux pays différents** de développer des activités de volontariat ensemble. La **composition** des équipes de volontaires doit être **internationale** avec **au moins un quart** des volontaires venant d'un pays autre que celui où se déroule l'activité. **Durée : 2 semaines à 2 mois**. Ex : **restauration d'un patrimoine culturel** endommagé par une catastrophe naturelle, organisation d'activités éducatives dans des camps de réfugiés, etc...
- **Visites préparatoires :** permet de s'assurer que les besoins particuliers des participants peuvent être satisfaits. Elles se déroulent sur le lieu où se situe l'activité principale, avant le début du projet de volontariat.

Sélection des participants : les **jeunes** souhaitant participer à un **projet de volontariat** s'inscrivent sur le **portail du Corps européen de solidarité**. Il permet **aux jeunes et aux organisations** titulaires d'un **Label de qualité** et désireux de mettre en œuvre des activités de solidarité de se rencontrer. Les organisations sélectionnent les participants dans **la base de données** des jeunes inscrits.

Durée du projet : jusqu'à **24 mois**

Date limite pour candidater :

- **28 mai 2021 à 12h** pour les projets commençant entre le **1er septembre et le 31 décembre 2021**.
- **5 octobre 2021 à 12h** pour les projets commençant entre le **1er janvier 2022 et le 31 mai 2022**.

Soutien financier : minimum **3 000 €** et maximum **350 000 €**.

Comment postuler ? [formulaire de candidature](#)

LIENS UTILES :

- ▶ Fiche d'aide à la lecture de l'appel « projet de volontariat »
- ▶ Portail du Corps européen de solidarité
- ▶ Informations concernant le Label de qualité
- ▶ Guide du candidat - phase de soumission de la candidature

▶ **Exemple de projet de volontariat : [Talents émergents](#)**

Date : janvier 2020 / août 2021 **Contribution : 11 040 €**

Thème : **Culture** / Développement de compétences / Citoyenneté et participation démocratique

Objectifs : le projet « **Talents émergents** » vise à aider de **jeunes artistes** ayant peu d'opportunité, en leur faisant acquérir des **expériences professionnelles et personnelles**, afin qu'ils soient encouragés à continuer leur art, à chercher de nouvelles opportunités et à les aider à **développer davantage leurs talents**.

Actions réalisées : le projet comprend **10 bénévoles** : 2 français et 8 bénévoles européens.

- Création d'une **œuvre artistique** commune entre les jeunes artistes bénévoles
- Animation **d'ateliers** par les bénévoles où ils présentent et adaptent leurs créations artistiques à des groupes d'enfants
- présentation d'une **création artistique** individuelle lors du festival « **Emergence** »
- mise en œuvre **d'activité d'analyse** et de **renforcement des compétences de base**.

Participant : **Mairie de Marmande** (autorité publique, France)

Actions Innovatrices Urbaines (UIA)



Actions innovatrices urbaines est une initiative de l'Union européenne promouvant des **projets pilotes** dans plusieurs domaines dont **la culture** et **le patrimoine culturel**.

L'**objectif** est de permettre aux **aires urbaines** de plus de **50 000 habitants** ou **groupement d'aires urbaines** d'une population totale d'au moins **50 000 habitants**, de mettre en œuvre **des solutions nouvelles et innovantes** afin de faire face **aux défis urbains** qu'elles rencontrent (améliorer l'accès et la participation à la culture, accroître le bien-être social et physique, encourager les industries culturelles et créatives, etc...).

La constitution de **partenariat européen** n'est pas obligatoire, mais est vivement recommandée en associant des acteurs du territoire pertinents.

UIA propose **deux types** de soutien pour les **autorités urbaines** :

- ▶ **Une contribution financière** à hauteur de **80% maximum** des activités liées au projet avec un **plafond de 5 millions €**.
- ▶ **Un partage des connaissances** des **solutions** potentielles engendrées par le projet avec les autres **décideurs urbains** et **professionnels** en Europe.

Le **processus de sélection** pour devenir un projet UIA et entrer dans l'Urban Lab of Europe est **très compétitif** et répond à **cinq critères de sélection** :

- **Innovant** : projet qui n'a jamais été mis en œuvre auparavant en Europe.
- **Participatif** : implique différents acteurs qui apporteront expertise et connaissances
- **De bonne qualité** : des ambitions réalistes, des activités cohérentes et une gestion efficace.
- **Mesurable** : Définir des résultats clairs qui puissent être mesurés et quantifiés
- **Transférable** : relève un défi urbain qui peut intéresser d'autres autorités urbaines en Europe

Pour la **programmation 2021-2027**, UIA deviendra **Actions innovatrices urbaines européennes (EUI)**. Le cadre d'intervention de l'initiative n'a **pas encore été publié**.

LIENS UTILES :

- ▶ Page officielle Actions Innovatives Urbaines
- ▶ Page du site consacrée à la culture et au patrimoine culturel
- ▶ Bibliothèque de projets
- ▶ **Exemple de projets Actions innovatrices urbaines 2014/2020 : [CAMINA](#) – Réveil communautaire pour le récit intégratif multiculturel d'Almeria**

Date : juillet 2020/ juin 2023 – **Contribution UE** : 4 364 691, 76 €

Thème : **Culture et patrimoine culturel**

Objectifs : utiliser la **culture** comme **outil d'intégration sociale** en créant un **nouveau récit urbain** attrayant et intégrateur du multiculturalisme, **basé sur l'Histoire** et en **favorisant l'accès à la culture** à un plus large éventail de la population.

Actions proposées :

- Organisation **d'ateliers** avec des groupes communautaires afin de produire des activités culturelles inclusives comme alternatives de loisirs et pour attirer un public non traditionnel
- Création **d'un récit d'Almeria** développé et transmis à travers un espace urbain régénéré et des programmes culturels participatifs
- Régénération de **3 pôles culturels** (Musée Doña Pakyta, Cinéma Katuska, Mesón Gitano) afin de stimuler la réémergence de la scène culturelle d'Almeria
- Conception et mise en œuvre de **6 projets culturels** dirigés par des responsables culturels, axés sur le nouveau récit culturel et le patrimoine de la ville.

Partenariat : **9 partenaires** dont la **ville d'Almeria**, le **Conseil provincial d'Almeria**, le **Gouvernement Régional d'Andalousie**, la **Fondation des Arts Ibanez Cosentino** (ONG), l'**Ecole municipale de musique et des arts** (centre d'éducation et de formation), **KUVER Audiovisuals Productions** (entreprise), **Ingénierie EPTISA** (entreprise) et **KHORA Urban Thinkers** (PME)

Les programmes **Interreg** représentent les programmes de **coopération territoriale européenne**. Cette coopération constitue un des objectifs de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Les programmes INTERREG visent la **réduction des disparités** économiques entre les différentes régions et le **développement durable et équilibré** de l'Union européenne.

La Région Centre-Val de Loire est concernée par **deux programmes INTERREG** :

- ▶ **Le programme transnational INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST** : Vise à soutenir des **projets d'expérimentation** destinés à répondre à des enjeux communs dans l'espace Europe du Nord-Ouest composé de 7 pays : Irlande, Pays-Bas, Allemagne (länder de l'ouest), Luxembourg, Belgique, Suisse et France (8 régions du nord)
- ▶ **Le programme interrégional INTERREG EUROPE** : Vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques et programmes de développement régionaux par le soutien de **projets d'échanges d'expériences**. Il permet ainsi aux acteurs des 27 pays membres de l'Europe, ainsi que de la Norvège et de la Suisse, de confronter leurs différentes opérations et de dégager des solutions plus efficaces dans le but d'améliorer la gestion de leurs politiques publiques.

Ces programmes s'adressent à toutes les **organisations publiques ou privées** dont les entreprises, les autorités publiques (locales, régionales ou nationales), les collectivités, les associations, les organisations non gouvernementales, etc... Ces programmes imposent des **partenariats** réunissant **au moins trois acteurs européens**.

Ces programmes peuvent soutenir des projets visant à **renforcer** le rôle de la **culture et du tourisme durable** dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

Ces deux programmes sont mis en œuvre par le biais de **projets sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions** et **menés en coopération** par plusieurs organismes européens.

Ces programmes soutiennent les projets retenus avec un **taux de cofinancement** de **60%** des **dépenses éligibles** pour le programme **Interreg Europe du Nord-Ouest** et de **80 %** au maximum pour le programme **Interreg Europe**.

Ces deux programmes Interreg sont **gérés** en France par la **Région Hauts-de-France**.

- **au niveau national**, un **Point de Contact National** (PCN - Région Hauts-de-France), représentant de chaque programme, est chargé de diffuser des informations liées à ce programme et de conseiller les porteurs de projets.
- **au niveau régional**, un **Point de Contact Régional** (PCR), correspondant local, est également chargé de sensibiliser et d'informer au sujet des opportunités apportées par les programmes de coopération territoriale européenne, mais également d'accompagner et de suivre les porteurs du territoire régional.

LIENS UTILES :

- ▶ Interreg Europe
- ▶ Interreg Europe du Nord-Ouest
- ▶ Bibliothèque de projets
- ▶ Site de la Région Centre-Val-de-Loire - Interreg

Exemple de projet INTERREG Europe

- **Innocastle** : Des instruments politiques innovants pour les châteaux, les manoirs et les domaines historiques

Date : juin 2018 / novembre 2022 – **Contribution FEDER** : : 926 307 € - **Total budget** : 1 107 435 €

Thème : Patrimoine culturel et arts / aménagement et développement régional

Objectifs : Le projet INNOCASTLE vise à assurer la **préservation durable des Châteaux, manoirs et domaines historiques** dans **4 régions** participantes en remodelant les politiques actuelles, afin de mieux refléter les tendances et exigences futures telles que des **approches plus locales**, le **besoin de résilience économique** et **environnementale** et **l'implication des acteurs**. Il vise également à valoriser les **patrimoines moins connus** d'Europe pour développer leur **potentiel de développement rural et d'innovation**.

Actions proposées :

- Organisation de **5 événements d'apprentissage politique** dans chaque pays partenaires. (Visite d'étude, séminaire thématique, évaluation par les pairs et enquête de satisfaction des participants)
- Réalisation de **4 projets de plans d'actions** pour améliorer les politiques actuelles visant la préservation du patrimoine culturel et naturel.
- Elaboration de **recommandations politiques** pour renforcer une préservation durable des châteaux, manoirs et domaines historiques ;
- Développement et mise en œuvre de **système de financements** plus efficaces en ciblant la conservation par l'exploitation des sites.

Partenariat : **coordinateur** : Institut national du patrimoine (Roumanie). **4 partenaires** dont l'Ecole supérieure de Gant (Belgique), la **province de Gueldre** (Pays-Bas), le **National Trust for Places of Historic Interest or Natural Beauty** (association, RU) et la **Députation provinciale de Badajoz** (autorité publique, Espagne)

Exemple de projet INTERREG Europe du Nord Ouest

- **PowerVibes** – Solution durable pour le marché des festivals : fournir une énergie fiable grâce à un système d'énergie solaire et éolienne hybride décentralisé

Date : 2017 / 2021 – **Contribution FEDER** : : 1,38 M € - **Total budget** : 2,3 M €

Thème : Patrimoine culturel et arts / Faible teneur en carbone

Objectifs : Le projet **PowerVIBES** vise à **réduire** de 20 % l'empreinte carbone des festivals en Europe. Il vise à **développer** une énergie abordable et fiable, produite à partir de ressources renouvelables comme le vent, la biomasse et l'énergie solaire pour remplacer les générateurs à base de diesel.

Actions proposées :

- Conception d'une **unité transportable** comprenant **une éolienne** à axe vertical, **des panneaux photovoltaïques**, une **batterie** et un **générateur de biocarburant** de secours.
- Construction et test de ces unités transportables sur un total de **16 sites de festivals en Europe**.
- Organisation **d'ateliers de sensibilisation** des festivaliers à l'énergie durable.
- Organisation de **réunions de retour** d'expériences avec les festivals participants afin d'analyser et ajuster ces unités transportables.

Partenariat : **coordinateur** : Université technique d'Eindhoven (Pays-Bas). **8 partenaires** : **Double 2 BV Mediaproducties** (Société de production médiatique, Pays-bas), **Pukkelpop The Factory CVBA** (festival, Belgique), **Offgrid Energy** (entreprise d'experts dans le stockage d'énergie, RU), **RPS conservation service** (RU), **Eurosonic Noorderlag** (festival, Pays-bas), **Flexotels BV** (entreprise, Pays-Bas) **Concepts ZAP** (Cabinet de conseils en énergie et durabilité, Pays-Bas) **et Democrazy** (club de musique itinérant, Belgique).

Initiatives dans le domaine du patrimoine et de la culture

Label du patrimoine européen



Le label du patrimoine européen a été lancé **en 2002** et est décerné par la **Commission européenne** à des sites témoins de l'héritage européen et choisis pour leur valeur symbolique.

Objectifs : Ce label vise à aider **les citoyens européens** à mieux comprendre **l'histoire de l'Europe** et de la **construction de l'Union européenne**. Il vise également à sensibiliser les **citoyens européens**, notamment les **jeunes**, sur leur **patrimoine culturel commun** et à renforcer le **dialogue interculturel**, par **l'éducation artistique, l'éducation à la culture** et **l'éducation à l'histoire**.

Candidats éligibles : **tout site culturel** établi dans un pays participant au Label du patrimoine européen. (ex : biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc...)

Les sites sont évalués selon **trois grands critères** :

- Leur valeur européenne symbolique
- La qualité du projet proposé pour promouvoir sa dimension européenne
- La qualité du plan de travail

Avantages : le site labellisé bénéficie d'une **communication au niveau européen** et intègre le **réseau informel des sites labellisés**, réuni une fois par an.

Procédure de candidature : la candidature est à envoyer au **Ministère de la culture** qui instruit les candidatures françaises. Un jury national sélectionne la candidature française qui est ensuite transmise par le Ministère de la culture à la Commission européenne (une fois tous les deux ans). Un jury européen, désigné par l'Union européenne, examine les candidatures déposées par les pays et propose d'attribuer ou non le Label.

Date limite pour candidater : l'appel à candidatures pour le label du patrimoine européen 2021 est **clos**. Les **dates** de l'appel à candidature **2022** sont encore **inconnues**.

A ce jour, **48 sites européens** ont été **labellisés** dont **5 français** : Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace), l'ancien camp de concentration de Natzweiler et ses camps annexes (France-Allemagne), le lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire).

LIEN UTILE :

- ▶ Site du Ministère de la culture consacré au Label

Initiatives dans le domaine du patrimoine et de la culture

Les journées européennes du patrimoine



Les journées européennes du patrimoine est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne visant à promouvoir le **patrimoine européen** chaque année en **septembre**.

Les journées européennes du patrimoine **2021** auront lieu **le 18 et 19 septembre**. Le thème de **l'année 2021** est intitulé « patrimoine pour tous » et met l'accent sur le patrimoine ferroviaire, témoin de l'histoire du rail en France.

Objectifs :

- sensibiliser davantage les **citoyens européens** à la **richesse** et à la **diversité culturelle** en Europe
- sensibiliser le **grand public** et les **autorités publiques** à la nécessité de **protéger le patrimoine culturel** contre les **nouvelles menaces**
- créer un **climat** propre à faire apprécier la **riche mosaïque des cultures européennes** ;
- favoriser une **plus grande tolérance** en Europe en luttant **contre le racisme et la xénophobie**.

Participants : tout site ou monument ayant un intérêt historique, artistique et architectural établi dans un pays participant à la **Convention culturelle européenne**.

Les visites du lieu et les activités spécifiques proposées devront être **gratuites** ou proposées à **des tarifs préférentiels** (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, etc...).

Activités : organisation d'activités spécifiques (visites guidées du site ou monument, expositions, lectures, conférences, etc....) ; mise en place de supports d'aide à la visite ; organisation d'une ou plusieurs d'activités spécifiques sur le thème national de l'édition ; etc...

Procédure de candidature :

- Les candidats aux **journées européennes du patrimoine** doivent **s'inscrire** dans l'agenda correspondant à leur région et **renseigner** le ou les événements qu'ils organisent.
- Ces événements sont ensuite validés avant publication par la coordination générale de l'opération

Date limite pour candidater : le weekend du 18 et 19 septembre

LIENS UTILES :

- ▶ Site du Ministère de la culture consacré aux journées européennes du patrimoine
- ▶ Formulaire d'inscription en région Centre-Val de Loire
- ▶ Cartographie des projets de la précédente édition

Initiatives dans le domaine du patrimoine et de la culture

Capitales européennes de la culture (ECOC)



Objectifs : le prix de la capitale européenne de la culture vise à promouvoir la **diversité des cultures** en Europe, à mettre en évidence les **caractéristiques communes** qu'elles partagent et à développer à long terme les villes grâce à la culture.

Chaque année, deux villes de **deux États membres différents** détiennent le titre de Capitale européenne de la culture.

Candidats éligibles : le concours s'adresse **exclusivement** aux **villes** des **pays désignés** pour l'**année 2028** : la **République tchèque** et la **France**.

Critères de sélection : chaque **candidature** doit être basée sur un **programme culturel** ayant une forte dimension européenne et **spécifiquement créé** pour le titre.

Les critères de sélection sont répartis en **six catégories** :

- Contribution à la stratégie à long terme
- Dimension européenne
- Contenu culturel et artistique
- Capacité d'exécution
- Sensibilisation
- Gestion

Procédure de candidature : le concours est organisé au niveau national avec la publication d'un **appel à candidatures** par le **Ministère de la Culture**. Les candidatures soumises sont examinées par un **panel d'experts** indépendants dans le domaine de la culture. Le jury s'accorde sur une **liste restreinte de villes**, qui sont ensuite invitées à soumettre des candidatures **plus détaillées**.

Le jury se réunit ensuite pour **évaluer les candidatures finales** et **recommande** une ville pour le titre. Le Ministère de la culture **désigne alors officiellement** la ville sélectionnée comme capitale européenne de la culture. Le lauréat aura alors **quatre ans** pour préparer l'événement.

Soutien financier : chaque lauréat reçoit un prix à hauteur de **1 500 000 €**

Date limite pour candidater : **juin 2022** pour déposer officiellement une candidature au titre de **Capitale européenne de la culture 2028 auprès du Ministère de la culture**.

Depuis sa création la France a accueilli **quatre fois** le titre de Capitale européenne de la culture : **Paris** (1989), **Avignon** (2000), **Lille** (2004) et **Marseille-Provence** (2013)

Les capitales de la culture européennes **2021** sont Rijeka en Croatie et Galway en Irlande.

En 2022, les Capitales européennes de la culture sont **Kaunas** en Lituanie et **Esch** au Luxembourg.

LIENS UTILES :

- ▶ Site de la Commission européenne de la Capitale européenne de la culture
- ▶ Site du Ministère de la culture

Initiatives dans le domaine du patrimoine et de la culture

Prix du patrimoine culturel de l'Union européen / Europe Nostra



Le prix du patrimoine culturel de l'Union européenne a été lancé **en 2002** par la Commission européenne avec le soutien du **programme Europe Créative**. Ce prix est géré par le mouvement citoyen **Europa Nostra**.

Objectifs : identifier et promouvoir les **meilleures pratiques** en matière de **conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel**. Stimuler **l'échange transfrontalier de connaissances et d'expériences** dans toute l'Europe. Sensibiliser davantage **le public** au **patrimoine culturel européen** et l'encourager à prendre **d'autres initiatives** de grande qualité par la force de l'exemple.

Les **réalisations remarquables** en faveur du patrimoine seront **récompensées** dans quatre **catégories** :

- Conservation
- Recherche
- Contribution exemplaire en faveur du patrimoine
- Education, formation et sensibilisation

Domaines couverts par ces catégories : les sites archéologiques, le patrimoine architectural, les ajouts ou modifications de bâtiments ou de nouveaux projets de construction, les paysages culturels, les structures et sites patrimoniaux industriels et d'ingénierie, le patrimoine immatériel, le patrimoine mobilier, les sites du patrimoine religieux, etc...

Candidats éligibles : toute personne **étroitement liée au projet** établi dans un pays participant au programme Europe Créative.

Soutien financier : ce prix récompense chaque année **jusqu'à 30 réalisations** patrimoniales exceptionnelles dans toute l'Europe. Toutes les primées reçoivent un **certificat** ainsi qu'une **plaque murale de bronze**. **Quatre lauréats** reçoivent également un **Grand Prix** doté d'une **récompense de 10 000 euros**. Un gagnant recevra également **le Prix du Public** au terme d'un vote en ligne effectué via le site internet d'Europa Nostra.

Procédure de candidature : les candidats doivent compléter et soumettre un **formulaire de candidature** au **secrétariat international d'Europa Nostra**. La sélection des projets primés sera effectuée par un Jury européen d'experts indépendants nommés par le Comité exécutif d'Europa Nostra.

Date limite pour candidater : l'appel à candidatures pour trouver le prix du patrimoine culturel de l'Union européenne 2021 est **clos**. Les **dates** de l'appel à candidature **2022** sont encore **inconnues**.

LIENS UTILES :

- ▶ Page du site Europe Nostra consacrée au prix
- ▶ Liste des lauréats depuis 2002

Principales politiques européennes en lien avec la culture et le patrimoine

► **Agenda européen pour la culture** (cadre stratégique pour l'action de l'UE dans le secteur culturel)

Il présente **trois objectifs stratégiques** et **deux grands domaines d'action politique** : le patrimoine culturel (protection et valorisation) et le numérique (Digital4Culture) :

- **Dimension sociale** : exploiter totalement le potentiel de la culture et de la diversité culturelle en faveur de la cohésion sociale et du bien-être ;
- **Dimension économique** : soutenir la créativité fondée sur la culture dans l'éducation, l'innovation, l'emploi et la croissance
- **Dimension extérieure** : renforcer les relations culturelles internationales

LIEN UTILE :

- Communication de la Commission européenne

► **Programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture :**

Ce programme comporte **six priorités** : durabilité dans le domaine du patrimoine culturel ; cohésion et bien-être ; écosystème soutenant les artistes, les professionnels de la culture et de la création et les contenus européens ; égalité des sexes ; relations culturelles internationales et culture en tant que moteur de développement durable. Sa mise en œuvre s'articulera autour de **18 actions concrètes**.

LIEN UTILE :

- Conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture

► **Nouveau Bauhaus européen :**

Mouvement créatif et interdisciplinaire en construction initié par la Présidence de la Commission européenne, pour concevoir et créer de futurs modes de vie durables, inclusifs et esthétiques, à la croisée des sciences, de la technologie, de l'art et la culture, de l'inclusion sociale et des transitions verte et numérique.

LIEN UTILE :

- Site de la Commission européenne

Principaux réseaux européens en lien avec la culture et le patrimoine



▶ **Culture Action Europe** : réseau des réseaux culturels réunissant des organisations et des particuliers dans le but de placer la culture au cœur du débat public et d'encourager le développement démocratique de l'UE. Thématiques abordées liées à la culture : institutions Européenne, économie, droits, durabilité, bien-être.



▶ **Europa Nostra** : relais entre la société civile et les institutions de l'UE, sensibilisation à la valeur du patrimoine culturel pour l'Europe, l'intégration du patrimoine dans les politiques de l'UE et d'obtention de financements adéquats, contribution active au débat politique européen et à l'élaboration des politiques.



▶ **European Creative Hubs Network** : réseau de hubs afin d'améliorer l'impact créatif, économique et social des hubs.



▶ **B.creative** : réseau mondial de 2500 entrepreneurs de tous les secteurs des arts, ICC/numériques, principalement intersectorielles : entrepreneurs créatifs, incubateurs, hubs, réseaux et associations, de 116 pays. Faciliter les échanges et les collaborations entre membres, favoriser leur développement et leur croissance et susciter des changements sociétaux.



▶ **ESACH European Students' Association for Cultural Heritage** : réseau international d'étudiants et de jeunes professionnels européens travaillant dans le domaine du patrimoine culturel. Objectif : améliorer la collaboration interdisciplinaire entre les étudiants en patrimoine culturel et les jeunes professionnels grâce à la mise en réseau et au partage des connaissances.



▶ **EUROCITIES** : réseau de plus de 200 villes dans 38 pays, pour l'apprentissage, l'échange et la coopération entre les villes, pour développer un avenir meilleur, partenaires de nombreux projets européens.



▶ **KEA European Affairs** : centre de recherche en conception de politiques internationales spécialisé dans la culture et les industries créatives (sport, éducation et jeunesse). Conseil auprès des territoires, organisations afin de libérer le potentiel de leurs ressources culturelles et créatives y compris le patrimoine, pour le développement économique et social.

Vos appuis en Région Centre-Val de Loire

Région Centre-Val de Loire

Direction Europe et International

Service représentation de la Région à Bruxelles et développement de projets européens

▶ **Des conseils pour monter un projet ?**

Charline VALLEE, Chargée de mission Ingénierie de projets européens
Charline.vallee@centrevaldeloire.fr +33 2 38 70 33 51

▶ **Une recherche de partenaires, des infos sur les politiques et réseaux européens ?**

Florence GOULT-LEJEUNE, Chargée de mission Formation, Culture et Egalité des Chances
florence.goult-lejeune@centrevaldeloire.fr +32 2 486 15 51

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS EUROPÉENNES

- ▶ [Site Europeocentre](#)
- ▶ @Europe_RCVL

Project'Eur, le dispositif régional d'accompagnement au montage de projets européens



Pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les politiques européennes, la Commission européenne propose chaque année des appels à propositions concurrentiels visant à soutenir financièrement tout ou partie de projets qui vont permettre de tester et d'expérimenter de nouvelles approches, méthodes, techniques ou échanger des bonnes pratiques au niveau européen.

Ces appels à propositions interviennent dans le cadre de programmes européens tels que présentés dans ce référentiel, qui fixent les modalités de participation : structures éligibles à candidater, partenariat ou non, partenariats nationaux ou européens, calendrier de mise en œuvre du projet, types d'activités cofinancées, etc...

La candidature doit être effectuée dans le respect du calendrier de l'appel à propositions et se doit de présenter un plan d'actions dans le temps (calendrier, jalons, budget, participants, publics cibles, gestion des risques...). Elle est ensuite évaluée par la Commission européenne qui vérifie si elle répond aux critères d'éligibilités et d'admissibilités.

Face à la diversité des appels et à la complexité de l'élaboration d'une candidature pour répondre aux appels à propositions lancés par la Commission européenne, la Région propose un appui au montage de projets européens.

Ainsi, les associations, entreprises, organismes de recherche, collectivités locales, établissements de formation, clusters... peuvent bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de leur dossier de candidature Europe Créative, Interreg, Actions Innovatrices Urbaines Européennes, Horizon Europe, Erasmus + et bien d'autres !

Concrètement, le cabinet de consultants sélectionné par la Région accompagnera les bénéficiaires dans la rédaction de leur dossier, leur plan de financement, la consolidation de leur partenariat européen et la finalisation de leur dépôt. Cet accompagnement peut aller jusqu'à 60h en fonction de la subvention européenne visée.

En revanche, Project'Eur ne soutient pas les demandes de financements européens "classiques" FEDER, FSE, FEADER.

Avec ce dispositif, la Région entend faire émerger davantage de projets européens sur la culture, le patrimoine, l'éducation, l'orientation, la formation et l'apprentissage, la recherche et l'innovation, l'inclusion sociale, la solidarité, la citoyenneté, l'environnement, la croissance verte...

Project'Eur est un outil clé pour que les acteurs régionaux déposent des projets en réponse aux premiers appels à projets européens de la programmation 2021-2027.

Les candidatures au dispositif Project'Eur doivent être présentées au moins 6 semaines avant la date de clôture de l'appel visé.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF PROJECT'EUR

- ▶ Cadre d'intervention du dispositif Project'Eur
- ▶ Flyers de présentation
- ▶ Formulaire de candidature
- ▶ Charline VALLEE - Chargée de mission Ingénierie de projets européens
Charline.vallee@centrevaleloire.fr